



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyez vos  
questions par sms  
au 06 44 60 53 63

## **COMITÉ NATIONAL DE SUIVI**

*- Jeudi 12 janvier 2023 -*

**Programmes opérationnels nationaux FSE & IEJ 2014-2020**

**Programmes nationaux FSE+ & FTJ 2021-2027**

**PN FSE+ « emploi,  
inclusion, jeunesse &  
compétences »**



**PN Fonds de Transition  
Juste « volet emploi &  
compétences »**

# Ordre du jour

| Horaires      | Point à l'ordre du jour   | Intervenants   |
|---------------|---|--|
| 10h – 10h30   | Ouverture conjointe par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle</li> <li>• Régions de France</li> <li>• La Commission européenne</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bruno LUCAS (DGEFP)</li> <li>▪ Karine GLOANEC MAURIN (Région Centre Val-de-Loire représentant Régions de France)</li> <li>▪ Jiri PLECITY (DG EMPL)</li> </ul> |
| 10h30 – 10h35 | Validation du compte-rendu du comité national de suivi du 10 mars 2022  |  |
| 10h35 – 11h35 | Programmation 2021-2027 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du programme national FSE+</li> <li>• Présentation du programme national FTJ</li> <li>• Calendrier prévisionnel des appels à projets</li> <li>• Lignes de partage FSE+ entre l'Etat et les Régions</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jocelyn VIDON-BUTHION (MADP)</li> <li>• Florine HUBERT (MADP)</li> <li>• Caroline PIOU (MADP)</li> <li>• Pauline BARBOSA DE AMORIM (MADP)</li> </ul>          |
| 11h35 – 11h50 | Présentation des programmes régionaux FEDER-FSE+--FTJ   | Karine GLOANEC MAURIN (Région Centre Val-de-Loire représentant Régions de France)  |
| 11h50 – 12h15 | Validation de documents de mise en œuvre: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement intérieur du Comité national de suivi</li> <li>• Méthode et critères de sélection des opérations</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Florine HUBERT (MADP)</li> <li>• Juliette MEMMI (MADP)</li> </ul>   |
| 12h15 -12h30  | Echanges et conclusions de la matinée   | Malissa MARSEILLE (SDEI)   |

Envoyez vos  
 questions par sms  
 au 06 44 60 53 63

## Ouverture par :

- **Bruno LUCAS**, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle
- **Karine GLOANEC MAURIN**, Déléguée auprès du vice-Président Economie, tourisme et Europe, de la Région Centre Val-de-Loire et représentant Régions de France
- **Jiri PLECITY**, DG EMPL – Commission européenne



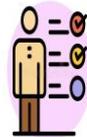
# Validation du compte-rendu du comité national de suivi du 10 mars 2022



# Le programme national FSE+ « Emploi, Inclusion, Jeunesse & Compétences »



## Les Priorités centrales: Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences

|   |   | Montant total    | Dont volet central |
|---|---|------------------|--------------------|
|  <p><b>Priorité 1</b></p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS H:</b> Inclusion active vers l'emploi</li> <li>• <b>OS L:</b> Lutte contre la pauvreté et l'exclusion</li> </ul> | <b>1 900 M €</b> | <b>390 M€</b>      |
|  <p><b>Priorité 2</b></p> <p>Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS A:</b> Accès à l'emploi</li> <li>• <b>OS F:</b> Education et formation initiale</li> </ul>                       | <b>1 053 M €</b> | <b>380 M€</b>      |
|  <p><b>Priorité 3</b></p> <p>Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques</p>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS G:</b> Formation et compétences</li> <li>• <b>OS F:</b> Qualité du système éducatif et de formation</li> </ul>   | <b>460 M €</b>   | <b>340 M€</b>      |



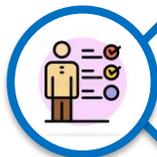
## Priorité 1: Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

| OS H (ex OS 7) - favoriser l'insertion et l'inclusion active  | OS L (ex OS 10) – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) ;</li> <li>➤ Levée des freins sociaux ;</li> <li>➤ Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés</li> <li>➤ Insertion par l'activité économique (IAE)</li> <li>➤ Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive</li> </ul> <p><i>L'OS vise les publics les plus éloignés de l'emploi (BRSA, migrants, chômeurs de longue durée) toujours dans une perspective d'insertion dans l'emploi</i></p> <p><b><i>Cet OS prend le relai des priorités du programme 14-20 dédiées à l'insertion dans l'emploi (Axe 1) et à l'inclusion active (Axe 3).</i></b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repérage et accompagnement des publics précaires et exclus (y compris de l'aide matérielle dans le cadre d'un accompagnement)</li> <li>➤ Accès et maintien dans le logement</li> <li>➤ Aide sociale et accompagnement de l'enfance vulnérable (y compris mineurs non-accompagnés)</li> <li>➤ Lutte contre les violences et accompagnement des victimes</li> </ul> <p><i>Cet OS vise à financer <b>les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi</b> ; il vise les publics fragilisés et précaires : BRSA, migrants, familles monoparentales, enfance vulnérables, victimes de violence...</i></p> <p><b><i>Cet OS constitue l'une des évolutions majeures du FSE+ et couvre un périmètre d'action qui n'était pas financé en 2014-20</i></b></p> |



## Priorité 2: Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

| OS A (ex OS 1) - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance   | OS F (ex OS 5) – Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repérage, remobilisation et orientation</li> <li>➤ Accompagnement social et professionnel (raccrochage, mise en situation professionnelle, levée des freins sociaux) ;</li> <li>➤ Soutien à la mobilité transfrontalière, européenne et internationale des jeunes (le dispositif ALMA pourrait en faire partie – à confirmer)</li> <li>➤ Développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ;</li> <li>➤ Actions innovantes d'échanges de savoirs, de pratiques et de compétences à l'international (volontariat, chantiers de coopération internationale, VIE).</li> </ul> <p><b>Cet OS, dédié aux moins de 30 ans, prend le relai de l'IEJ (sans justification de statut de NEET ni éligibilité territoriale)</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévention et lutte contre le décrochage scolaire en prenant en compte l'ensemble des facteurs y compris sociaux</li> <li>➤ Prévention et lutte contre le décrochage des apprentis, et appui aux alternants et apprentis</li> <li>➤ Raccrochage des publics déscolarisés ou en risque de déscolarisation.</li> <li>➤ Accès et réussite dans l'enseignement supérieur</li> <li>➤ Soutien aux internats de la réussite et aux internats thématiques dans les zones prioritaires</li> </ul> <p><b>Cet OS prend le relai de la priorité dédiée au décrochage scolaire au sein de l'axe 1 du PON 2014-20. Il est particulièrement concerné par la question des lignes de partage avec les Conseils régionaux (variabilité selon les territoires)</b></p> |



## Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

### OS G (ex OS 6) - Formation continue des salariés, des DE et anticipation des mutations économiques

- Formation et accompagnement des actifs occupés ; appui aux transitions professionnelles
- Ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation
- Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail
- Actions de GEPP / GPEC
- Accompagnement des entreprises sur les aspects RH.
- Formation des salariés licenciés adhérent au contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- *Formation professionnelle des demandeurs d'emploi*
- *Soutien à l'orientation professionnelle et à la promotion des métiers*

### OS E (ex OS 4) - Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire

- Formation des enseignants et des équipes éducatives visant à renforcer les capacités de prise en compte et d'accompagnement des publics à besoins spécifiques, à favoriser leur inclusion et limiter le décrochage scolaire ;
- Soutien à l'innovation pédagogique
- Soutien à la mobilité des enseignants et des formateurs.
- Développement de l'école inclusive, lutte contre toutes les discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention dans le domaine de la santé en milieu scolaire
- *Soutien à la promotion des métiers et à l'orientation des élèves*

*Les typologies d'actions indiquées en rouge relèvent exclusivement des volets déconcentrés de Mayotte et de St Martin*



## Les Priorités complémentaires

|   |  | Montant total  | Dont volet central |
|---|--|--|--------------------|
|   | <p><b>Priorité 4</b></p> <p>Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>OS C: Egalité Femmes/Hommes</li> <li>OS D: Qualité de vie au travail</li> <li>OS A: Accès à l'emploi</li> </ul> <p><b>142 M €</b></p>   | <p>103 M€</p>      |
|   | <p><b>Priorité 5</b></p> <p>Aide matérielle aux plus démunis</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>OS M: Aide matérielle<br/><i>(Cofinancement 85%)</i></li> </ul> <p><b>29,5 M €</b></p>  | <p>-</p>           |
|   | <p><b>Priorité 6</b></p> <p>Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants</p>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>OS H: Inclusion active vers l'emploi<br/><i>(Cofinancement 95%)</i></li> </ul> <p><b>165 M €</b></p>  | <p>100 M€</p>      |
|  | <p><b>Priorité 7</b></p> <p>Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques</p>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>OS A: Accès à l'emploi</li> <li>OS F: Qualité du système éducatif et de formation</li> <li>OS K: Renforcement de l'offre de soins sur le territoire de Mayotte</li> </ul> <p><b>99,5 M€</b></p> | <p>26,7 M€</p>     |



## Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

### OS C – Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail

- Actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale, la mixité des métiers
- Actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie

### OS D – Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif

- Accompagnement des employeurs et partenaires sociaux ;
- Protection de la santé au travail, actions de prévention et d'adaptation au contexte sanitaire
- Actions visant à améliorer la lutte contre les discriminations en entreprises
- Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques

### OS A – Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif

- Actions d'appui au **réseau national** en faveur du renforcement de l'ESS et de la création d'entreprises (**volet central**)
- Dispositifs locaux d'accompagnement (**volet central**)



## Priorité 5. Aide matérielle aux plus démunis

### OS M (ex OS 11) – Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis

*Cette priorité permet le financement d'opérations exclusivement dédiées à l'aide matérielle, en complément des marchés nationaux du programme FSE+ « marché national d'aide alimentaire »*

- **En métropole:** possibilité de financer la fourniture d'aide matérielle (vêtements, produits d'hygiène...) à destination des populations exclues et sans-domicile fixe. **Les actions d'aide alimentaire sont exclues pour la métropole**
- **Pour l'outre-mer :** initiatives locales d'aide alimentaire **hors marchés nationaux d'achat de denrées**. Les opérations de coupons alimentaires sont possibles dans tous les DOM, sauf à Mayotte
- **Toute mesure d'aide matérielle devra être liée à des mesures d'accompagnement social complémentaires** (modalités précises en cours de définition)
- Les opérations d'accompagnement social **incluant un volet d'aide matérielle** doivent être programmées sur la Priorité 1 – OS L

**Taux cofinancement dérogatoire (90%) et suivi participants allégé**

## Priorité 6. Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants

### OS H (ex OS 7) - favoriser l'insertion et l'inclusion active

- **Actions de renforcement des conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales afin d'appuyer notamment :**
  - L'émergence et le développement de l'innovation sociale
  - La pérennisation/ sécurisation des projets
  - La valorisation et capitalisation : via le transfert de connaissances et compétences entre acteurs de l'innovation sociale
- **Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale, via le soutien au développement opérationnel de projets dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation.**
- **Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale: Soutien à l'essaimage des projets d'innovation pour des projets ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale, ou ceux identifiés par d'autres fonds UE, tels que le volet FSE+-Innovation (ex-EASI) géré directement par la CE.**

**Taux cofinancement dérogatoire (95%)**  
**Montant de la priorité plafonné réglementairement au niveau national**



## Priorité 7. Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques

### OS A (ex OS 1) – Accès à l'emploi

- Actions territoriales d'accompagnement renforcé de Pôle Emploi (via le volet central)
- Mobilité des demandeurs d'emploi dans une perspective de formation professionnelle (dont les dispositifs inter-DOM type LADOM)
- **Actions d'appui à l'ESS et à la création d'entreprise (spécifique Mayotte-St Martin)**

### OS F(ex OS 1) – Accès à l'éducation

- Mobilité des élèves, des étudiants, des apprentis...
- Mobilité des formateurs

### OS K (ex OS 9) – Formation des infirmiers

- **Formation et préparation aux métiers d'infirmier et d'auxiliaire puériculteur (spécifique Mayotte)**

*Cette priorité permet la mobilisation de la majeure partie des crédits de l'Allocation Spécifique dédiée aux Régions Ultrapériphériques (AS-RUP)  
En complément de la priorité 7, les crédits dédiés à l'aide alimentaire de la priorité 5, réservés aux DOM, seront également appelés à mobiliser des crédits de l'AS RUP*

# Opérations d'importance stratégique

## Le contrat d'engagement jeune mis en œuvre par Pôle emploi

- Objectif du dispositif : Proposer un accompagnement individuel et intensif aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus si en situation en handicap) rencontrant des difficultés d'intégration au marché du travail avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi
- Dates prévues de programmation FSE+ : 2024-2027 (les crédits REACT-EU couvrent la période 2022-2023)
- Objectifs de réalisation : environ 100 000 jeunes demandeurs d'emploi suivis par an
- Effectifs Pôle emploi : 1 667 ETP par année affectés à 100% à la mise en œuvre du dispositif ;
- Budget : 100 millions d'euros par an, dont 50 millions de FSE+

**Modalités de mise en œuvre** : après un diagnostic approfondi à l'entrée dans l'accompagnement, le parcours intensif CEJ (15 à 20 heures d'activités par semaine) comporte plusieurs composantes :

- Une très forte mobilisation de l'offre de services nationale et locale de Pôle emploi
- Le recours aux solutions structurantes (Formation, service civique, bénévolat, etc.)
- Le travail individuel du jeune en autonomie (Consulter les offres, candidater, etc.)
- Le recours aux partenaires territoriaux et nationaux, notamment les Missions locales
- Le suivi direct et fréquent du jeune par le conseiller
- La sécurisation de l'insertion durable.

## Le cadre de performance

- Le cadre de performance du programme national FSE + est constitué de :
  - 38 indicateurs de réalisation dont 21 assortis d'une cible
  - 26 indicateurs de résultat dont 19 assortis d'une cible
- Les indicateurs choisis doivent refléter les actions soutenues par les OS.
- Les cibles sont essentiellement déterminées sur la base d'un coût unitaire
- Le cadre de performance permet de mesurer les « progrès accomplis dans la réalisation des objectifs spécifiques »
- Le comité de suivi est chargé d'examiner l'avancement de la mise en œuvre du programme et l'atteinte des cibles

## Priorité 1: Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

### OS H - favoriser l'insertion et l'inclusion active

| Indicateurs de réalisation                   | Cibles | Indicateurs de résultat   | Cibles |
|--|--------|---|--------|
| CO02 (chômeurs) + CO04 (inactifs)            | X      | CR04 (en emploi)<br>CR05 (en emploi à 6 mois)                           | X      |
| CO03 (chômeurs longue durée)                 | X      | CR04 (en emploi) pour les CLD<br>CR05 (en emploi à 6 mois) pour les CLD |        |
| CO12 (participants en situation de handicap) | x      |   |        |
| Bénéficiaires de minima sociaux              |        |   |        |
| Participants en QPV                          |        |   |        |
| Salariés en insertion                        | X      | Salariés en insertion en emploi à 6 mois                                | X      |

### OS L - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

| Indicateurs de réalisation  | Cibles | Indicateurs de résultat  | Cibles |
|---|--------|--|--------|
| COO1 (total participants)   | X      |  |        |
| Moins de 16 ans   |        |  |        |
| CO16 (personnes sans domicile fixe ou en exclusion du logement)   | X      | Personnes en exclusion du logement accompagnées ayant accédé à un logement pérenne à 6 mois                | X      |
| Bénéficiaires de minima sociaux   |        |  |        |
| Nombre de structures bénéficiant d'un soutien d'ingénierie de lutte contre l'exclusion et les violences |        | Nombre de structures soutenues déclarant une meilleure prise en charge des personnes exclues ou violentées |        |



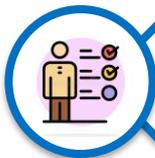
## Priorité 2: Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

### OS A - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance

| Indicateurs de réalisation  | Cibles | Indicateurs de résultat   | Cibles      |
|---|--------|---|-------------|
| CO02 – Chômeurs + CO04 - Inactifs (moins de 30 ans)   | x      | CR04 (en emploi)<br>CR05 (en emploi à 6 mois)<br>Participants en formation ou enseignement au terme de leur participation | x<br>x<br>x |
| Participants accompagnés vers et dans l'alternance (Apprentissage ou contrat de professionnalisation) | x      | Nombre de participants ayant conclu un contrat d'alternance, à 6 mois   | x           |

### OS F - Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale

| Indicateurs de réalisation | Cibles | Indicateurs de résultat   | Cibles |
|----------------------------|--------|---|--------|
| CO01 (total participants)  | x      | Personnes suivant un enseignement ou une formation 6 mois après la sortie de l'opération FSE+ | x      |



## Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

### OS G - Formation continue des salariés, des DE et anticipation des mutations économiques

| Indicateurs de réalisation  | Cibles | Indicateurs de résultat   | Cibles |
|---|--------|---|--------|
| CO05 (participants en emploi)   | x      | Participants obtenant une qualification pour les personnes en emploi (CR03 dédié au public en emploi) | x      |
| Personnes en emploi titulaires au plus d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire - CITE 0 à 2) |        |   |        |
| Nombre de salariés licenciés économiques  | x      | CR05 (en emploi à 6 mois) pour les salariés licenciés économiques                                     | x      |
| Nombre de TPE-PME bénéficiant de projets de GPEC  |        |   |        |
| Nombre de demandeurs d'emploi en formation à Mayotte  | x      |   |        |
| Nombre de demandeurs d'emploi en formation à Saint Martin   | x      |   |        |

### OS E - Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire

| Indicateurs de réalisation   | Cibles | Indicateurs de résultat  | Cibles |
|--|--------|--|--------|
| Total participants enseignants et membres de l'équipe éducative            | x      | Nombre de participants enseignants et membres de l'équipe éducative ayant adapté leurs méthodes pédagogiques, à 6 mois | x      |
| Nombre d'établissements mettant en œuvre une opération "d'école inclusive" |        |  |        |
| Nombre de projets visant à améliorer l'orientation à Mayotte               |        |  |        |
| Nombre de projets visant à améliorer l'orientation à Saint-Martin          |        |  |        |



## Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

### OS C - Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail

| Indicateurs de réalisation                    | Cibles | Indicateurs de résultat  | Cibles |
|---|--------|--|--------|
| CO19 (micro, petites et moyennes entreprises) | x      | Nombre d'entreprises accompagnées qui ont mis en place des changements d'organisation ou de conditions de travail pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée | x      |

### OS D - Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif

| Indicateurs de réalisation                    | Cibles | Indicateurs de résultat  | Cibles |
|---|--------|--|--------|
| CO19 (micro, petites et moyennes entreprises) | x      | Nombre d'entreprises ayant déployé de nouvelles mesures à destination des employés de plus de 54 ans | x      |

### OS A - Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif

| Indicateurs de réalisation   | Cibles | Indicateurs de résultat   | Cibles |
|--|--------|---|--------|
| CO19 (micro, petites et moyennes entreprises)                        | x      | Nombre de micro, petites, moyennes entreprises soutenues pérennes à 3 ans | x      |
| Nombre de structures ayant bénéficié d'un appui de la tête de réseau |        |   |        |
| Nombre de structures bénéficiant d'un soutien d'un DLA               |        |   |        |



## Priorité 5. Aide matérielle aux plus démunis

### OS M - Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis

| Indicateurs de réalisation                                 | Cibles | Indicateurs de résultat  | Cibles |
|--|--------|--|--------|
| EMC002 - Valeur totale de l'aide alimentaire, pour les RUP |        | EMCR01 - Nombre de bénéficiaires finaux recevant une aide alimentaire, pour les RUP<br>EMCR019 - Nombre de bénéficiaires finaux bénéficiant de bons / cartes |        |
| EMCO05 - Valeur totale des biens distribués                |        | EMCR10 - Nombre de bénéficiaires finaux recevant une aide matérielle   |        |



## Priorité 6. Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants

### OS H - favoriser l'insertion et l'inclusion active

| Indicateurs de réalisation   | Cibles | Indicateurs de résultat  | Cibles |
|--|--------|--|--------|
| Nombre de projets d'innovation, hors projets d'essaimage, soutenus | x      | Nombre de projets d'innovation, hors projets d'essaimage, ayant obtenu des résultats positifs pour l'insertion sociale ou professionnelle aptes à être étendus | x      |
| Nombre de projets d'essaimage soutenus                             |        |  |        |



## Priorité 7. Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques

### OS A (ex OS 1) – Accès à l'emploi

| Indicateurs de réalisation  | Cibles | Indicateurs de résultat                                   | Cibles |
|---|--------|---|--------|
| COO2 Chômeurs + CO04 Inactifs   | x      | CR04 - En emploi à la sortie<br>CR05 – En emploi à 6 mois | X<br>X |
| Nombre de participants accompagnés à la création/reprise d'entreprise à Mayotte<br>Nombre de participants accompagnés à la création/reprise d'entreprise à Saint-Martin |        |   |        |

### OS F(ex OS 1) – Accès à l'éducation

| Indicateurs de réalisation                                  | Cibles | Indicateurs de résultat   | Cibles |
|---|--------|---|--------|
| Nombre de participants bénéficiant d'une aide à la mobilité | x      | CR03 – Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | x      |

### OS K(ex OS 11) – Renforcement de l'offre de soins

| Indicateurs de réalisation | Cibles | Indicateurs de résultat   | Cibles |
|----------------------------|--------|---|--------|
| CO01 – Total participants  | x      | CR03 – Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | x      |

NB : Tous les indicateurs du cadre de performance sont dupliqués pour les RUP afin de disposer d'une vision globale de la performance du programme dans les RUP

## La révision à mi-parcours et le montant de la flexibilité

### Article 18 du règlement portant disposition communes :

- Un examen de chaque programme est présenté par l'AG en 2025 qui tient compte de plusieurs éléments dont les progrès dans l'atteinte des cibles du cadre de performance (mais aussi : évaluations, situation économique de l'Etat membre, progrès dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux ...)
- Sur la base de cet examen, une révision du programme peut être conclue, portant sur les allocations financières et leur répartition et/ou sur la révision des cibles du cadre de performance
- *il n'existe pas de niveau d'atteinte minimale des cibles exigible pour valider l'affectation définitive du montant de la flexibilité (il ne s'agit pas d'une réserve de performance)*
- *Il s'agit d'un mécanisme permettant de modifier l'affectation du montant de la flexibilité pour tenir compte d'éléments nouveaux et/ou de difficulté dans la mise en œuvre lesquelles peuvent être repérées via le cadre de performance*
- *le cadre de performance est un indicateur de la bonne avancée du programme pas un instrument de sanction*
- *Il n'est pas possible de s'engager sur des critères individuels de confirmation de l'affectation du montant de la flexibilité, il s'agit d'un examen national commun à tout le programme*

# Le Programme national du Fonds de transition juste (FTJ) Volet Emploi & Compétences



## PN « Fonds de Transition Juste » (FTJ) – Volet *Emploi et Compétences*

### *Principe de fonctionnement et ventilation territoriale*

- ❑ Le FTJ doit permettre de mobiliser **près d'un milliard d'euros** afin de faire face à l'impact économique et social de la transition écologique des territoires industriels les plus émetteurs de CO2 .
- ❑ Le FTJ fait l'objet d'une répartition entre Etat (30 % des crédits pour le PN FTJ – Volet Emploi et compétences) et les Programmes régionaux concernés (70% des crédits).
- ❑ La mise en œuvre est encadrée sur chacun des territoires par un plan territorial de transition juste (PTTJ) commun aux programmes régionaux et national, **ce qui implique une coordination stratégique et opérationnelle étroite entre autorités de gestion**
- ❑ Les volets « Emploi & compétences » des PTTJ sont chapeautés par le PN FTJ doté de près de **309 M€**
- ❑ Il n'est pas envisagé de gérer des opérations au niveau national: 100% des crédits sont donc déconcentrés.

| PN FTJ :<br>crédits 2021-27 |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Hauts-de-France             | 97,6 M€          |
| PACA                        | 63,3 M€          |
| Grand-Est                   | 48,2 M€          |
| Normandie                   | 45,7 M€          |
| AURA                        | 33,3 M€          |
| Pays de la Loire            | 20,7 M€          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>308,8 M €</b> |

# PN « Fonds de Transition Juste » (FTJ) – *Volet Emploi et Compétences*

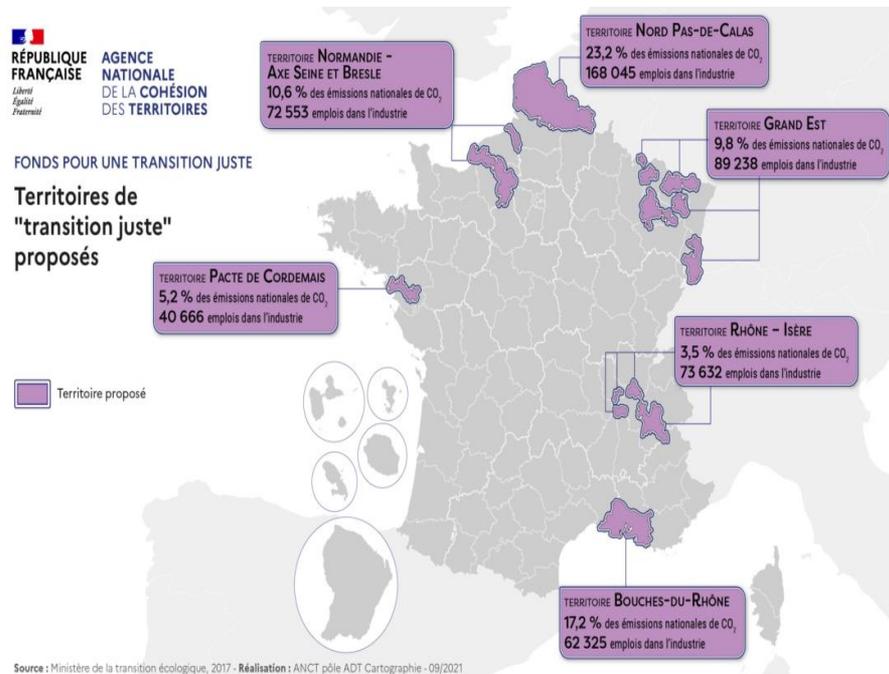
## Éléments de calendrier

- ❑ Les 6 PTTJ ont été validés
  
- ❑ Le Programme national FTJ a été adopté par la Commission européenne le 30 novembre 2022. Il comprend en annexe les 6 PTTJ
  
- ❑ Pour rappel, près de 1/3 des crédits devront être justifiés en dépenses fin 2025, et près de 70% fin 2026

# PN « Fonds de Transition Juste » (FTJ) – Volet Emploi et Compétences

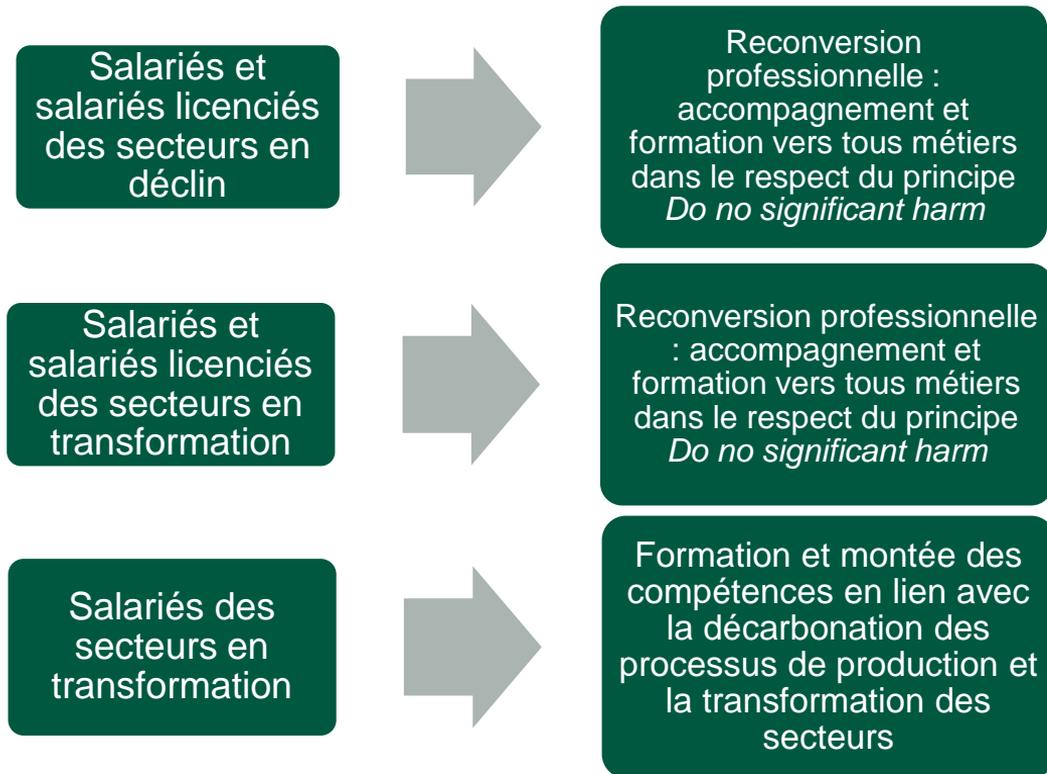
## Périmètre géographique et sectoriel éligible

- ❑ Le périmètre géographique : conformément aux attentes de concentration de la Commission européenne, le périmètre géographique négocié et retenu pour le FTJ comporte des territoires départementaux et infra-départementaux de 6 régions métropolitaines
- ❑ La mise en œuvre du volet social bénéficie toutefois d'une plus grande souplesse : le cadre d'action se situe au niveau des zones d'emploi qui desservent les territoires éligibles
- ❑ Le périmètre sectoriel : 3 typologies de secteurs
  - ❑ *Secteurs en déclin* : la cokéfaction, le raffinage et la production d'électricité à base de charbon (retenus par la Commission européenne)
  - ❑ *Secteurs en transformation* : la métallurgie, la chimie et la production de produits minéraux non métalliques (ciment, verre) (retenus par la Commission européenne)
  - ❑ *Secteurs de diversification* : chaque PTTJ a défini les secteurs de diversification de l'économie qui seront accompagnés via le FTJ.



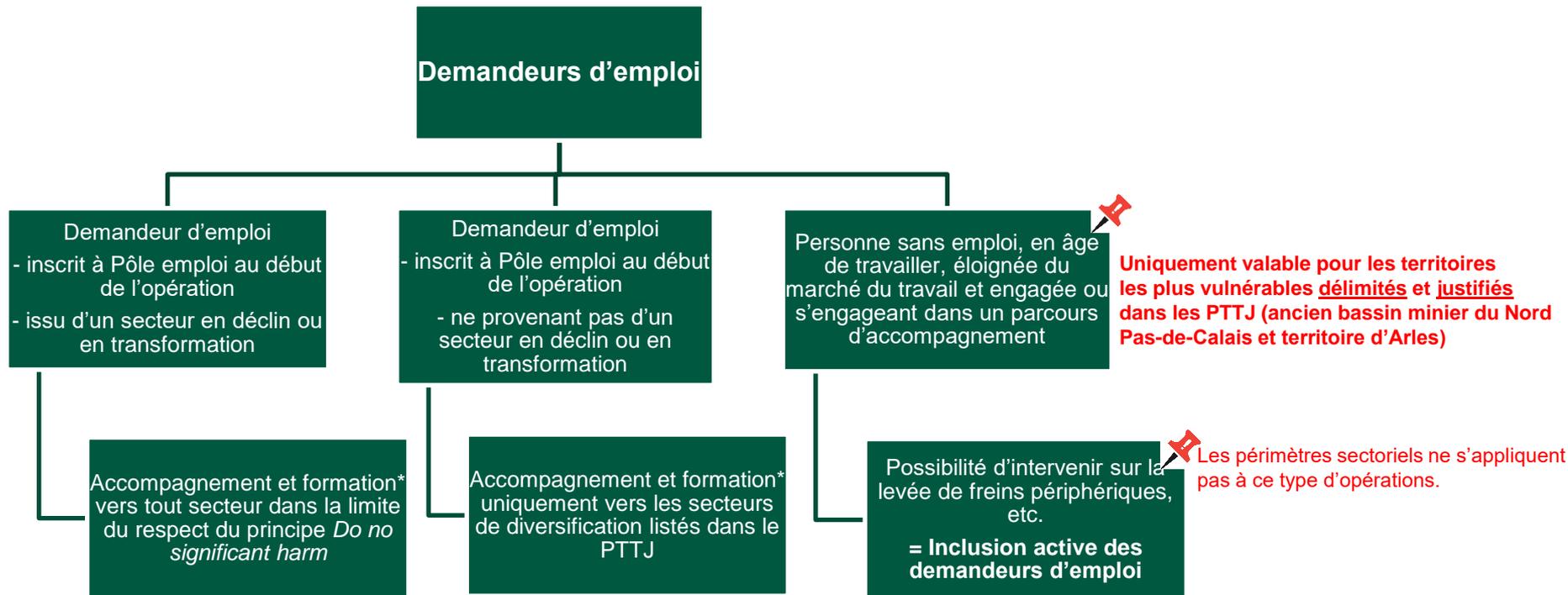
# L'éligibilité des publics cibles et possibilités d'intervention :

## les salariés



- **Quid des entreprises sous-traitantes et fournisseuses ?** Leurs salariés sont éligibles si le lien avec l'entreprise du secteur en déclin ou en transformation est justifiée et si elle se situe dans la zone d'emploi
- **Quid du lieu de résidence des salariés ?** Les salariés résident dans la zone d'emploi des territoires éligibles au FTJ
- **Quid du lieu de l'action ?** Pas de périmètre géographique limité

# L'éligibilité des publics cibles et possibilités d'intervention : les demandeurs d'emploi



\* Pour les régions Pays-de-la-Loire, PACA et Hauts-de-France

# Les autres possibilités d'intervention

Dans le respect du  
périmètre  
géographique et  
sectoriel du FTJ

## Auprès des demandeurs d'emploi

Au titre du l) de l'article 8 du règlement FTJ :

- Renforcement de l'offre d'accompagnement dédiée des institutions du service public de l'emploi
- Ingénierie et coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies, animation territoriale
- Développement de l'IAE et d'autres solutions de mise en situation professionnelle comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable

## Dans les secteurs en transformation et les secteurs de diversification

Au titre du k) de l'article 8 du règlement FTJ :

- Actions d'ingénierie du développement des compétences et d'anticipation des mutations économiques
- Appui aux dispositifs territoriaux de GPEC
- Actions de renforcement de l'attractivité des secteurs de diversification et de promotion de la mixité dans ces métiers
- Identification des compétences prioritaires pour les secteurs de diversification et investissement dans les capacités dédiées des organismes de formation

# Calendrier prévisionnel des appels à projets



# Les appels à projets FSE+ et FTJ

## Une nouveauté

La publication de l'ensemble des appels à projet sur une plateforme unique : <https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets>

## Une période de programmation déjà lancée

- **135 appels à projets publiés** (dont 85 encore en cours de publication) depuis août 2021, dont 60% par les organismes intermédiaires
- En moyenne 70 jours de publication
- **Plus de 940 millions d'euros** prévus dans les appels à projets
- Fin décembre, des demandes déposées pour l'équivalent de plus de **110 millions d'euros**.

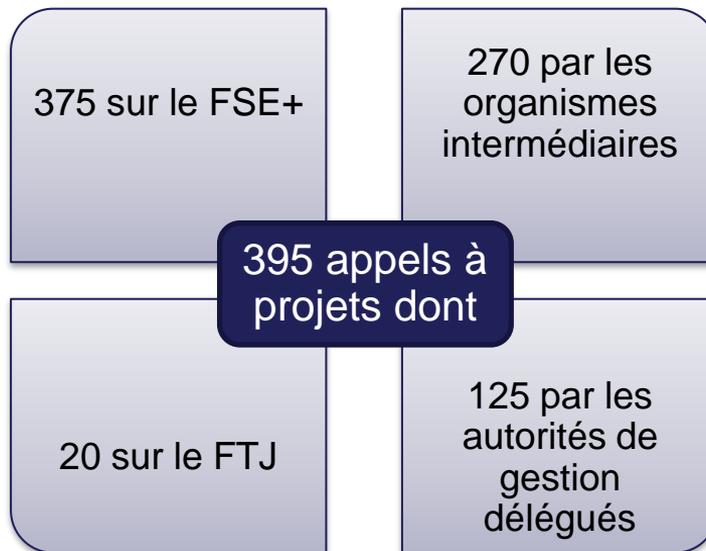
## Les appels à projets FSE+ et FTJ

### Un calendrier prévisionnel pour la nouvelle programmation

- Des éléments indicatifs pouvant être modifiés par les services gestionnaires en fonction de leurs stratégies
- Un recensement fait auprès du volet central, des volets déconcentrés et des organismes intermédiaires qui sera répété

**A venir en 2023...**

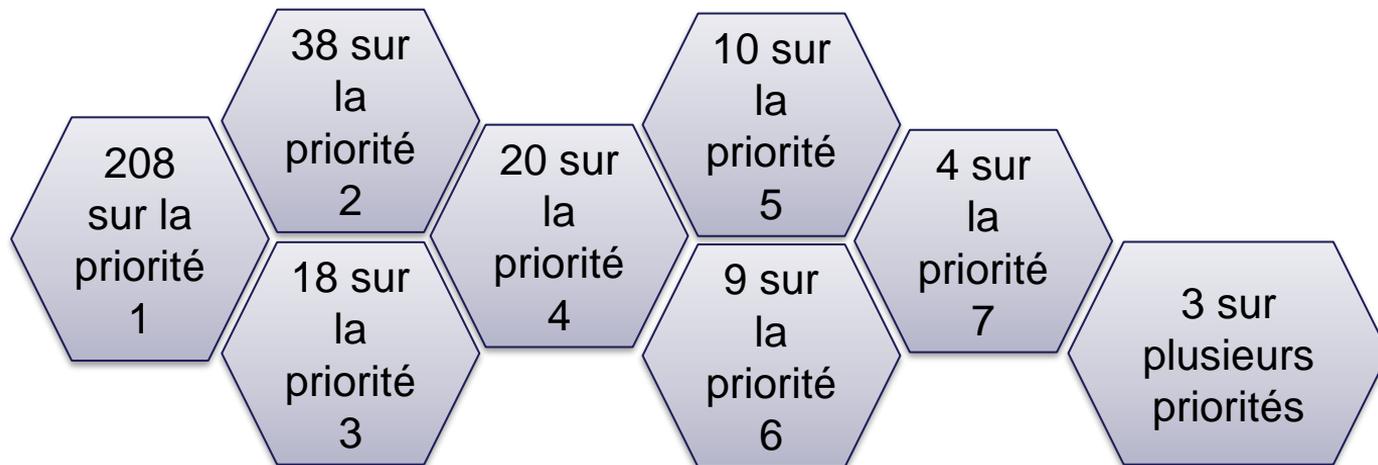
**Article 49, §2 du règlement général** : obligation de publier 3 fois par an un calendrier prévisionnel des appels à projets



## Les appels à projets FSE+ et FTJ

La majorité des AAP sont envisagés au 1er semestre 2023

Avec sur le FSE+



Et 20 appels à projets sur le FTJ

A plus long terme...

63 appels à projets au second semestre

Déjà des prévisions jusqu'en 2024  
avec 6 appels à projets envisagés

# Lignes de partage FSE+ entre l'Etat et les Régions



# Contexte

- Le FSE+ est réparti entre l'Etat (65%) et les Régions (35%)
- 2 programmes nationaux et 17 programmes régionaux FEDER/FSE+
- Dans la continuité de 2014-2020, une nécessité d'établir les lignes de partage pour une articulation cohérente de l'utilisation du FSE+ sur les territoires et pour éviter un double financement
- Le Comité Etat-Régions du 23 juillet 2020 a établi un accord cadre en délimitant un cadre général de lignes de partage en fonction des compétences légales et en renvoyant au niveau local les échanges sur certains points.

# Accord cadre lignes de partages FSE+

## Emploi

- **Etat** : Accompagnement vers l'emploi (CSP, CEP, etc.) en y intégrant la levée des freins périphériques, adaptation et renforcement des capacités du SPE ; égalité professionnelle et entreprise inclusive, amélioration de la qualité de vie au travail
- **Conseils régionaux et collectivités uniques** : Aide et accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises et sensibilisation à l'entrepreneuriat

## Formation et éducation

- **Etat** : Formation et accompagnement des actifs occupés, ingénierie de formation, appui au système éducatif initial, éducation à la citoyenneté, inclusion scolaire
- **Conseils régionaux et collectivités uniques** : Orientation (SPRO), parcours de formation professionnelle (notamment PRF) des demandeurs d'emploi, ingénierie pédagogique

## Inclusion sociale

- **Etat** : Insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi (notamment accompagnement globale et IAE), inclusion sociale et lutte contre la pauvreté, insertion des ressortissants de pays tiers, appui au système de protection de l'enfance (ASE)
- **Dans les collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique** : reprise des éléments ci-dessus en fonction des choix faits par les collectivités.

# Accords locaux de lignes de partages FSE+

## Emploi

- **Soutien à l'économie sociale et solidaire** => majoritairement réalisé au niveau des Régions, sauf pour ce qui relève de l'insertion par l'activité économique.
- **Actions de mise en œuvre de la GPEC(T)** => majoritairement réalisé au niveau de l'Etat, quelques exceptions sur la GPECT, notamment en lien avec les besoins de formation.
- **Actions relatives à la mobilité** => majoritairement réalisé par l'Etat et généralement reliées à la levée des freins périphériques.

## Formation et éducation

- **Lutte contre le décrochage, de l'école à l'université** => une répartition hétérogène entre les territoires, une ligne de partage souvent réalisés en fonction du niveau scolaire.
- **Actions relatives à la mobilité** => majoritairement réalisé par les Régions et généralement reliées aux parcours formation

## Inclusion sociale

- **Dans les collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique** => situation hétérogène en fonction des territoires.
- **Santé** => uniquement traité au niveau de 6 régions (exception à Mayotte sur le programme national)

# Présentation des programmes régionaux FEDER-FSE+-FTJ



# Règlement intérieur du Comité national de suivi



# Le règlement intérieur

## Généralités & contenu

- L'adoption du règlement intérieur installe officiellement le CNS 2021-2027. Le CNS restera toutefois hybride et concernera la programmation 2014-2020 jusqu'à sa clôture
- Le règlement intérieur a fait l'objet de quelques modifications suite à différents retours
- Le règlement intérieur prévoit l'articulation avec les comités régionaux de suivi (comme sur la programmation précédente)
- Nouveauté : le règlement intérieur doit comprendre des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêt et à l'application du principe de transparence.
- Les nouvelles missions du CNS (article 40 du règlement (UE) n°2021/1060) :
  - L'examen de la contribution du programme à la réponse à apporter aux défis recensés dans les Recommandations par pays ;
  - L'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des opérations d'importance stratégique ;
  - L'examen du respect des conditions favorisantes et leur application tout au long de la période.

# Le règlement intérieur

## La composition du CNS

- ❑ Références réglementaires : articles 8 et 39 du règlement (UE) n°2021/1060
- ❑ A ce titre, le partenariat est élargi et doit notamment comprendre « *les organismes concernés représentant la société civile, tels que les partenaires environnementaux et les organisations non gouvernementales, ainsi que les organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, les droits fondamentaux, les droits des personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination* »
- ❑ La composition du CNS se situe en annexe du règlement intérieur
- ❑ Il existe une distinction entre les membres du CNS qui disposent d'une voix délibérative et les invités conviés aux travaux du comité (organismes intermédiaires locaux, Conseils régionaux et ministères). La Commission européenne dispose d'une voix consultative, et non d'une voix délibérative
- ❑ Un membre et un suppléant représentent chaque structure. La liste de diffusion peut être plus large. Vous pouvez nous signaler tout changement à [dgefp.sdei@emploi.gouv.fr](mailto:dgefp.sdei@emploi.gouv.fr)

# Méthodes et critères de sélection des opérations



# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

- Conformément à l'article 73 du Règlement (UE) n° 2021/1060, l'autorité de gestion établit et applique des critères et procédures de sélection des opérations qui sont non discriminatoires et transparents, assurent l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'égalité femmes-hommes et tiennent compte de la Charte des droits fondamentaux et de l'Union européenne.

Ces critères et procédures permettent de garantir **la hiérarchisation des opérations à sélectionner** afin d'optimiser la contribution des fonds de l'Union à la réalisation des objectifs du programme. Ils s'appliquent à tous les fonds (FSE+ et FTJ) et à toutes les opérations, y compris celles gérées par les organismes intermédiaires, sous la supervision de l'autorité de gestion.

Ces critères et procédures s'appliquent rétroactivement à toutes les opérations programmées avant le 12/01, date du CNS. De fait, tous les critères de sélection ayant été appliqués dans des appels à projet en amont du CNS ont bien été intégrés à ce document.

Le document « Procédures et critères de sélection », établi par l'AG, doit être validé par le CNS. Il est proposé aux membres de réagir jusqu'au 31/01 sur ce document et la grille qui lui est annexée, qui pourront, le cas échéant, être amendés avant validation.

Les comités régionaux de suivi devront être informés des procédures et critères nationaux détaillés dans ce document, ainsi que des critères locaux et des règles d'éligibilité spécifiques retenus par l'autorité de gestion déléguée ou l'organisme intermédiaire.

# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

Le document décrit :

- Les procédures de sélection des opérations
- Les critères de sélection règlementaires, nationaux et locaux, ainsi que les règles d'éligibilité communes et spécifiques.

Il comporte en annexe une grille d'analyse des critères de sélection et d'éligibilité, reprenant l'ensemble des critères (éventuellement ajustés des critères locaux) et permet d'évaluer le respect des critères et la contribution de chacun des projets de l'appel à projets aux objectifs de cet AAP, qui sera rempli pour chaque dossier.

# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

### Rappel des procédures :

- Toute demande de subvention au titre du PN FSE+ doit être déposée en réponse à un appel à projets ponctuel (ouvert entre deux et quatre mois) sur la plateforme Ma démarche FSE +.
- L'ensemble des appels à projets sont publiés sur [fse.gouv.fr](http://fse.gouv.fr).
- Les appels à projets :
  - mentionnent obligatoirement l'enveloppe FSE+/ FTJ disponible.
  - Reprennent les critères de sélection règlementaires, nationaux et locaux, dont les règles d'éligibilité communes et spécifiques.
- Les critères de sélection permettent d'assurer une priorisation des demandes de subvention, notamment au regard de l'enveloppe disponible pour l'appel à projets.
- Les appels à projets des AGD sont validés par la DGEFP, les appels à projets des OI sont validés par les AGD. Cette validation est réalisée via une grille d'analyse commune rédigée par la DGEFP.

# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

- Les demandes de subvention ne peuvent être programmées en comité de programmation qu'après la date de clôture de l'AAP afin de garantir notamment que si l'enveloppe prévue pour l'AAP était dépassée une sélection des opérations pourrait être opérée avant programmation.
- L'instruction permet de s'assurer de l'éligibilité de la demande, du respect des critères de sélection et que le porteur de projets définit clairement son projet, ses objectifs et modalités de mise en œuvre. Elle permet également d'encodées les opérations selon les types d'intervention auxquels elles répondent ;
- A l'issue de l'instruction, le service gestionnaire évalue la contribution du projet à chaque critères de sélection selon la grille définie dans l'annexe 1.
- En fonction de ces critères, de son avis motivé et de la concertation avec des services métiers qui peuvent rendre des avis d'opportunité sur le projet, le service gestionnaire émet un avis « favorable » ou « défavorable » sur chaque dossier et transmet au comité de programmation un bilan des montants demandés au regard de l'enveloppe disponible pour l'appel à projets et des avis rendus les demandes présentées au comité ;
- Le comité de programmation rend son avis (favorable, défavorable ou ajourné) sur chaque dossier.
- La décision de l'autorité de gestion ou de l'organisme intermédiaire est notifiée à l'opérateur suite au comité de programmation, en cas d'avis favorable l'opération est conventionnée ;
- La convention précise toutes les conditions de l'octroi de l'aide pour chaque opération.

# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

### Critères de sélection des opérations

Ils se divisent en trois catégories :

1. Les principes horizontaux (critères réglementaires) ;
2. Des critères nationaux comprenant les règles d'éligibilité nationales et les critères nationaux de priorisation des opérations;
3. Des critères locaux comprenant les règles d'éligibilité locales et les critères locaux de priorisation des opérations

# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

### Les principes horizontaux

Ils se basent sur les principes fondamentaux de l'Union européenne.

#### 1.1 Non-discrimination

Les projets ne doivent pas induire de discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

#### 1.2 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'accessibilité doit être prise en compte dans toutes les productions et services mis à la disposition du public qui sont cofinancés par les fonds européens. Si l'opération comporte des participants, l'accessibilité sera vérifiée lors de la demande de subvention, puis contrôlée le cas échéant lors de visites sur place et/ou lors du dépôt de la demande de paiement

#### 1.3 Égalité hommes/femmes

Les opérations doivent respecter et favoriser l'égalité FH. Elle doit être intégrée aux différentes étapes de la mise en œuvre de l'opération. La démarche implique une approche d'intégration de la dimension de genre garantissant que toutes les opérations prennent ouvertement et activement en compte leurs incidences sur la situation respective des femmes et des hommes dans la perspective d'une élimination des inégalités. Le porteur de projet doit indiquer de quelle manière et par quel type d'actions il prend en compte ce principe dès sa demande de subvention, et doit rendre compte de l'atteinte de ces objectifs lors de son bilan d'exécution.

#### 1.4 Développement durable et politique de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement

Suite à la réalisation d'une analyse ex ante, les opérations éligibles au programme ont été jugées comme répondant au principe « Do no significant harm » (DNSH).

# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

### Les critères de sélection nationaux

Ces critères s'appliquent à l'ensemble des opérations des PN FSE+ et FTJ.

- Les règles d'éligibilité communes des opérations concernent notamment : le respect du principe d'éligibilité temporelle de l'appel à projets, le respect des obligations de publicité et de suivi des participants, le respect de la réglementation liée aux aides d'Etat et à la commande publique, le respect de l'éligibilité des dépenses, etc.
- Les critères nationaux de priorisation des opérations concernent notamment : la capacité du porteur de projets à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, le dimensionnement du projet au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération, le nombre et le ciblage des participants et sa cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance, la logique de projet, la qualité du partenariat réuni autour du projet, l'effet levier du projet.

Pour les opérations répondant à la priorité 5 (aide matérielle et alimentaire) : la qualité de l'accompagnement social, la capacité des projets à limiter au minimum les déchets d'emballage, la présence et la qualité de liens avec les producteurs locaux, l'examen de l'impact environnemental des opérations avec un objectif de réduction de cet impact, l'association/emploi de personnes issues des groupes défavorisés pour la fourniture de l'aide.

---

# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

### Les critères de sélection locaux

Ces critères s'appliquent localement aux opérations financées dans le cadre des appels à projets des D(RI)EETS et OI, ils peuvent varier d'une région à l'autre et d'un appel à projets à l'autre.

- Les règles d'éligibilité spécifiques des opérations peuvent concerner notamment : la détermination d'un taux de cofinancement FSE+/FTJ maximal, d'un coût total et/ou coût UE du projet minimum, d'une durée maximum des opérations, d'un public cible, d'un ou plusieurs profil de plan de financement (option de coûts simplifiés). Elles peuvent également comprendre l'exclusion de certains types d'opérations ou de certains types de dépenses, et l'encadrement de certaines dépenses (ex : temps d'affectation minimum des personnes valorisées en dépenses de personnel ou plafond de rémunération maximum des personnels affectés à une opération).
- Les critères locaux de priorisation des opérations peuvent concerner notamment : le caractère innovant du projet, l'effet levier pour l'emploi, le caractère anticipatif des opérations sur les problématiques de mutations économiques et sociales, la prise en compte des caractéristiques du territoire, la cohérence avec d'autres programmes ou dispositifs mis en œuvre sur le territoire, l'expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens, l'envergure nationale (volet central).

# Procédures et critères de sélection

## D(RI)EETS et Organismes intermédiaires

### La grille d'analyse des critères de sélection et d'éligibilité

- A remplir pour tous les projets, la grille est commune aux projets d'un même appel à projets même si ces projets sont programmés dans des comités différents
- Elle permet d'évaluer le respect de chacun des critères par le projet et ainsi de justifier la sélection de tel ou tel projet
- Si le montant prévu par l'AAP est dépassé, cette grille permet de prioriser les projets à sélectionner sur la base des critères prévus par l'appel à projets
- Si l'évaluation du projet fait apparaître une prise en compte insuffisante des critères de sélection, le projet peut être ajournée pour être retravaillé et présenté à nouveau

# Echanges et conclusion de la matinée



# Ordre du jour

| Horaires      | Point à l'ordre du jour   | Intervenants   |
|---------------|---|--|
| 14h30 – 15h00 | Modalités de mise en œuvre de la programmation 2021-2027 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des conditions favorisantes</li> <li>• Système d'information et ressources disponibles</li> <li>• Préfinancements</li> <li>• Simplification</li> </ul>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pauline BARBOSA DE AMORIM (MADP)</li> <li>▪ Sandrine HENIN (MAFJ)</li> <li>▪ Malissa MARSEILLE (SDEI)</li> <li>▪ Florine HUBERT (MADP)</li> </ul> |
| 15h00 – 15h30 | Evaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la synthèse des évaluations 2014-2020</li> <li>• Avancement du plan d'évaluation 2014-2020</li> <li>• Lancement du COPIL Evaluation 2021-2027</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frédéric GUILLEMIN (MADP)</li> <li>• Annie GAUVIN (Présidente du COPIL Evaluation)</li> </ul>   |
| 15h30 – 15h40 | Actualités concernant la communication  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sarah FROB (SDEI)</li> </ul>  |
| 15h40 – 16h30 | Programmation 2014-2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ</li> <li>• REACT-EU</li> <li>• Calendrier et modalités de la clôture</li> <li>• Niveau d'atteinte du cadre de performance</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jocelyn VIDON-BUTHION (MADP)</li> <li>• Frédéric GUILLEMIN (MADP)</li> </ul>  |
| 16h30         | Conclusion et clôture des travaux   | Malissa MARSEILLE (SDEI)   |

Envoyez vos  
 questions par sms  
 au 06 44 60 53 63

# Modalités de la mise en œuvre de la programmation 2021-2027



# Présentation des conditions favorisantes



# Définitions et bases réglementaires

- Le respect des conditions favorisantes est un **prérequis** à l'utilisation des fonds européens au titre de l'article 15 du règlement portant dispositions communes.
- Une condition favorisante peut-être horizontale ou est rattachée à un objectif spécifique et des critères sont définis par le règlement général pour vérifier de sa bonne réalisation.
- L'ouverture d'un objectif spécifique dans le programme implique le respect de la **condition favorisante qui lui est rattachée.**
- L'Etat membre doit justifier de l'application des critères de chaque condition favorisante au travers des stratégies et dispositions déjà mises en places au niveau national tout au long de la programmation.
- Si les stratégies actuellement identifiées dans les programmes évoluent, l'Etat membre doit informer la Commission.
- Elles sont une condition *sine qua non* pour **le remboursement des dépenses par la Commission européenne.**

# Liste des conditions favorisantes applicables aux programmes nationaux FSE+ et FTJ

| Conditions horizontales            |
|------------------------------------|
| H1: Marchés publics                |
| H2: Aides d'Etat                   |
| H3: Charte des droits fondamentaux |
| H4: Handicap                       |



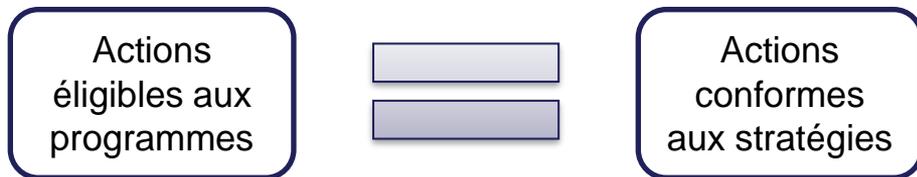
Actuellement, la Commission considère que l'ensemble de ces conditions favorisantes sont remplies pour la France.

La stratégie pauvreté est prolongée en 2023, l'évolution de cette stratégie en 2024 amènera une révision sur la condition relative à l'inclusion sociale.

| Conditions relatives au FSE+   | Objectifs spécifiques rattachés |
|--------------------------------|---------------------------------|
| T11: Marché du travail         | OS A<br>OS B                    |
| T12: Egalité Femme-Homme       | OS C                            |
| T13: Education                 | OS E<br>OS F<br>OS G            |
| T14: Inclusion sociale         | OS H                            |
| T15: Communautés marginalisées | OS J                            |
| T16: Santé                     | OS K                            |

# Quel impact dans la mise en œuvre ?

- Ces conditions seront **suivies au niveau du programme**
- Au **niveau des projets**, ils ne peuvent pas être contradictoires avec les stratégies identifiées comme permettant de respecter les conditions favorisantes.



## Quel rôle du Comité de suivi?

- Le comité de suivi est informé du respect des conditions favorisantes et de leur application tout au long de la programmation.
- Une particularité pour les **conditions H3 et H4** car leur respect est lié à nécessité d'informer le comité de suivi au moins une fois par an des éléments suivants :
  - le nombre de plaintes identifiée(s) et leur statut,
  - le nombre de cas de non-respect,
  - les droits fondamentaux concernés,
  - les mesures correctives qui ont été prises,
  - ainsi que les mesures préventives à mettre en place.

Absence de plainte

**Mesures préventives** : désignation d'un référent sur ces thématiques, sensibilisation et formation à destination des gestionnaires, inclusion de l'engagement du respect des dispositions pertinentes dans les documents de programmation par les bénéficiaires

# Systeme d'information et ressources documentaires disponibles



## Calendrier prévisionnel des guides et modules MDFSE+ au S2 2022

Guide des procédures

Guide utilisateur

Sub GLOBALE

Sub BILATERALE

Modules COMMUNS

|                              | Septembre  | Octobre  | Novembre  | Décembre                             |
|------------------------------|--|--|---|--------------------------------------|
| <b>Livraison des guides</b>  | <p>Guide porteur demande de subvention</p>                                       |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DSGC</li> <li>• Dématérialisation / SI</li> <li>• Communication</li> <li>• Appels à projets</li> </ul> |                                      |
| <b>Livraison des modules</b> | <p>Recevabilité subvention globale</p> <p>Recevabilité subvention bilatérale</p> | <p>Instruction subvention globale</p> <p>Instruction subvention bilatérale</p> | <p>Comité de Programmation</p>  | <p>Convention subvention globale</p> |

## Calendrier prévisionnel des guides et modules MDFSE+ en 2023

Guide des procédures

Sub GLOBALE

Guide utilisateur

Sub BILATERALE

Modules COMMUNS

|                              | Janvier           | Février   | Mars                            | Avril   | Mai | Juin  | Juillet   | Aout | Septembre   | Octobre                 | Novembre  | Décembre |
|------------------------------|-------------------|---|---------------------------------|---|-----|---|---|------|---|-------------------------|---|----------|
| <b>Livraison des guides</b>  |                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de subvention</li> <li>• Instruction</li> <li>• Programmation</li> <li>• Conventionnement</li> </ul> <p>Guide gestionnaire instruction</p> |                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle interne</li> <li>• Indicateurs</li> <li>• Examen des plaintes / lutte contre la fraude</li> </ul> |     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• VSP</li> <li>• Bilans / DDP</li> <li>• Supervision</li> </ul> <p>Guide porteur bilan</p> | <p>Guide gestionnaire contrôle de supervision</p> |      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CSF</li> </ul> <p>Guide gestionnaire CSF</p> |                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction comptable</li> <li>• Archivage</li> </ul> |          |
| <b>Livraison des modules</b> | Version évolutive | Convention bilatérale   | Indicateurs participants entité |   |     | Suivi des paiements (2)<br>Bilan V1   |   |      | Maquette financière<br>CSF  | Contrôle de supervision | Appels de fond  |          |

# Mise à disposition des ressources documentaires

Pour les porteurs:

- [fse.gouv.fr](https://fse.gouv.fr)
- Ma Ligne FSE Porteur de projet: [Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence \(klee-in-touch.fr\)](#)
- Chatbot porteur: Eurêka 

Pour les services gestionnaires:

- Ma Ligne FSE: [Ma ligne FSE - Projet de services \(klee-in-touch.fr\)](#)
- Base de connaissance FSE: [Base de connaissance FSE - Ma Ligne FSE - Confluence \(klee-in-touch.fr\)](#)

# Préfinancement & simplification



# Le préfinancement des opérations

## Les nouveautés de la programmation 2021-2027

- Préfinancement européen égal à 20 M€ annuels + 20 M€ supplémentaires en 2022 et 2023
- Le ministère du travail met en place un fonds d'avances doté de **340 M€** qui sera mis à disposition des gestionnaires Etat et OI pour préfinancer jusqu'à 30% du montant UE des opérations
- Ces préfinancements doivent bénéficier aux structures le plus fragiles et faciliter l'accès aux fonds, seront donc exclues les opérations de l'Etat, des grands opérateurs nationaux, les opérations internes des collectivités Organismes intermédiaires
- Les SG seront dotées de préfinancement versés en 3 tranches annuelles permettant d'assurer le versement de ces préfinancement aux opérateurs extérieurs
- Instruction aux Préfets en cours

# Autres démarches de simplification

## Les nouveautés de la programmation 2021-2027

### Programme

- Un seul programme national FSE+ : fusion des programmes opérationnels FSE, IEJ et programmes opérationnels DOM Etat
- Le regroupement des actions en faveur du retour à l'emploi et de l'inclusion active (ex: axes 1 et 3)
- Plus de distinction entre les types d'opérations (soutien aux structures ou aux participants)

### Appel à projets

- Intégration des AAP dans MDFSE+ avec une rubrique d'éligibilité commune à tous les AAP
- Sélection de profils de plan de financement pour chaque AAP
- Publication de tous les AAP sur le site [fse.gouv.fr](http://fse.gouv.fr) (DREETS, OI, volet central)

### Demande de subvention

- Dématérialisation dès 2014-2020 avec MDFSE
- Utilisation des options de coûts simplifiés comme alternative à la justification des coûts au réel supposant la vérification des pièces justificatives avant de procéder au paiement
- La signature électronique apporte un gain de temps

**A venir** : modalité de financements des opérations en mode « chef de file »

# Evaluation



## Obligation réglementaire

### Article 114 du Règlement général n°1303/2013

« Au plus tard le 31 décembre 2022, les autorités de gestion soumettent à la Commission, pour chaque programme opérationnel, un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel, en fournissant des observations sur les informations transmises ».

### Double objectif de la DGEFP

- Dégager les principaux résultats et enseignements des travaux d'évaluation des PON FSE et IEJ au regard des 6 défis identifiés dans le programme national FSE
- Dégager des pistes d'amélioration du système d'évaluation du FSE

Rapports finaux et synthèses consultables sur le site  
<http://www.fse.gouv.fr/evaluations>

- I. La place renforcée de l'évaluation et le plan d'évaluation**
- II. Les effets d'additionnalité du FSE**
- III. Les principaux résultats des évaluations pour chaque défi**

# Le dispositif d'évaluation des PON FSE et IEJ

## Une place renforcée dans la réglementation européenne

### Le Comité de pilotage de l'évaluation du FSE

- **Un rôle élargi**
  - Eclairer la DGEFP et ses partenaires sur le suivi de la performance et l'évaluation des programmes opérationnels nationaux
  - Contribuer à la réflexion méthodologique des travaux évaluatifs
  - Veiller à la qualité et la bonne appropriation des résultats évaluatifs
  - Emettre des avis sur les travaux d'évaluation, depuis le cahier des charges jusqu'aux livrables
- Une **diversité de membres (environ 50) qui a permis d'inscrire les travaux dans une démarche qualitative** : Commission européenne, administrations centrales et services déconcentrés, acteurs du monde académique, Pôle Emploi, structures de l'insertion et de la formation, associations, représentants des Régions et des Départements, partenaires sociaux

- 15 Copil sur 14-20

### Un plan d'évaluation ambitieux

- **Audits** relatifs au système d'information, aux indicateurs, au cadre de performance et à l'accompagnement du changement en début de programmation
- **Travaux de suivi** de la réalisation et des résultats à l'échelle nationale et régionale
- **Evaluations d'impact** du PO IEJ et des trois axes du PON FSE
- **Etudes thématiques** : innovation sociale, principes horizontaux, valeur ajoutée du FSE, articulation du FSE avec les politiques publiques de l'emploi, personnes en situation de handicap, migrants, contribution à la Stratégie UE 2020 ...
- **Enquêtes à 6 mois** afin de disposer d'éléments quantitatifs et qualitatifs à plus long terme sur la situation des personnes accompagnées

#### Mobilisation et mixage de diverses méthodes

Evaluations basées sur la théorie et **approches contrefactuelles pour la première fois sur le FSE**, études de cas, enquêtes, entretiens avec gestionnaires, porteurs et participants...

# Les travaux d'évaluation réalisés

| Les audits   | Date         |
|--|--------------|
| Analyse de l'accompagnement au changement  | 2015-2016    |
| Analyse du cadre de performance  |              |
| Analyse du système d'indicateurs   |              |
| Analyse du système d'information   |              |
| Les évaluations d'impact   | Date         |
| Evaluation de l'impact de l'IEJ  | 2015-2016    |
| Evaluation de l'impact de l'IEJ  | 2018-2019    |
| Evaluation de l'impact de l'axe 1 (PON FSE) hors PI 8.7  | 2020         |
| Evaluation des actions de modernisation du marché du travail (PI 8.7 de l'axe 1 du PON FSE)                      | 2020         |
| Evaluation de l'impact de l'axe 2 (PON FSE) élargie à toutes les opérations du PON FSE pour le public sénior     | 2020         |
| Evaluation de l'impact de l'axe 3 (PON FSE)  | 2019         |
| Les autres travaux   | Date         |
| Analyse de la programmation sous l'angle des principes horizontaux   | 2017         |
| Efficience des opérations des PON FSE et IEJ : analyses, 1ers résultats et éléments de méthode                   | 2017         |
| Etude sur l'innovation sociale dans le FSE   | 2017 et 2019 |
| Analyse de la prise en compte des personnes en situation de handicap   | 2018         |
| Etude sur le concept de valeur ajoutée appliqué aux financements européens et particulièrement au FSE            | 2018         |
| Analyse du suivi de la performance du PON FSE  | 2018         |
| Analyse de la contribution du PON FSE aux objectifs de la stratégie UE 2020                                      | 2019         |
| Bilan à mi-parcours de la programmation du FSE et de l'IEJ en France   | 2018         |
| Etude sur l'articulation du FSE avec les politiques publiques de l'emploi  | 2020         |
| Etude relative au bilan de la mise en œuvre du FSE 14-20 en France et aux perspectives de la programmation 21-27 | 2020         |
| Enquêtes sur la situation des participants 6 mois après la sortie des opérations FSE et IEJ                      | 2017-2023    |

→ Toutes les évaluations prévues par le plan d'évaluation ont été conduites + une évaluation sur les participants handicapés

# Les effets d'additionnalité des crédits européens

- **Les travaux évaluatifs ont permis d'identifier des effets constitutifs d'une plus-value :**

- **Un effet volume**, à travers l'augmentation du volume total d'investissement public

Le PON FSE s'est concentré sur les publics les plus vulnérables, le PON IEJ sur les jeunes en difficulté

**2,7 millions de participants du PON FSE relèvent des actions d'inclusion**, le FSE représente 17% des dépenses nationales en matière d'accompagnement des publics en insertion, 10% des salariés en IAE.

**1,1 million de participants jeunes ont été accompagnés**

- **Un effet de portée**, à savoir la réorientation des actions conduites au niveau national vers l'atteinte d'objectifs et priorités politiques fixés au niveau de l'UE

*Le PON FSE concentre les crédits sur l'accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail et limite le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.*

*L'IEJ apporte une action rapide et massive face à l'urgence de la situation des jeunes NEET.*

- **un effet de rôle** qui se traduit par des approches innovantes et expérimentales même si elles sont limitées, estimées à 1,6% des opérations du PON FSE, relevant à plus de des deux tiers de l'inclusion sociale et 3% des opérations du PON IEJ, *via* notamment les appels à projets des DREETS.

## Six défis pour la programmation 2014-2020 définies dans le PON FSE

Défi 1

- Contribuer à la **personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi**, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin *via* notamment des modalités d'intervention spécifiques et approches innovantes Axe 1 PI 8.1 8.3 et 8.7 PON FSE

Défi 2

- Améliorer l'**accompagnement des jeunes**, en particulier ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, pour faciliter leur accès à l'emploi Axe 1 PI 8.1 8.3 10.1 PON FSE et PON IEJ

Défi 3

- Développer l'**emploi et les compétences** pour faire face aux mutations et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles Axe 2 PI 8.5 PON FSE

Défi 4

- Promouvoir le **vieillessement actif et en bonne santé** *via* le maintien dans l'emploi dans les meilleures conditions possibles ou le retour à l'emploi des seniors Axe 2 PI 8.6 PON FSE + seniors toutes opérations

Défi 5

- Renforcer l'**inclusion active** pour lutter contre la précarité et la pauvreté Axe 3 PON FSE

Défi 6

- Développer les **projets d'innovation sociale** créateurs d'emplois et de cohésion sociale Tous PON et Axes

Défi 7 - REACT-EU, sera évalué en 2024

Défi 1

- Une personnalisation de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi et de ceux qui en ont le plus besoin

**Effets positifs :**

- **Un nombre important de demandeurs d'emploi et d'inactifs accompagnés** (effet volume)
- **une intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi** (effet de portée) qui repose sur **une combinaison d'approches individuelles et collectives, une disponibilité et réactivité accrue des intervenants ainsi qu'une mobilisation plus soutenue du partenariat des acteurs de l'accompagnement, tant en amont de l'opération (prescription) qu'en aval (orientation).**

**Recommandations :**

**Le FSE pourrait atteindre davantage certains publics (femmes et seniors notamment) par**

- un plus grand nombre d'appels à projets ciblés
- une approche plus territorialisée en fonction de besoins plus spécifiques, de « l'écosystème » local

**Le FSE pourrait avoir une plus grande valeur ajoutée par rapport au droit commun**

- en axant son intervention sur le financement de projets plus innovants, en intégrant en particulier des pratiques pédagogiques différentes
- en favorisant les partenariats

### 1 - Un accompagnement massif de nombreux jeunes vers l'emploi ou la formation

- Deux grands dispositifs nationaux : **la Garantie jeunes et l'Accompagnement intensif des jeunes**,
- 640 000 jeunes accompagnés par le programme national IEJ,
- Environ 20% des dispositifs financés seraient novateurs.

### 2 - Une sortie positive pour plus de la moitié des publics jeunes mais variable selon la nature des opérations

- **A la sortie, 31% des participants IEJ sont en emploi et 14% en formation**
- **A 6 mois, 50% en emploi et 11% en formation.**
  - **Les dispositifs de placement dans l'emploi (28% des participants)** obtiennent les meilleurs résultats à court terme.
  - **Les dispositifs d'accompagnement et de formation-insertion (40%)** sont très divers et présentent des résultats hétérogènes.
  - Les actions longues et intégrées avec un accompagnement renforcé ont des résultats très positifs en termes d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante.
  - **Les dispositifs d'accompagnement (27 %) ou d'accès aux droits (5 %)** ne permettent par le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante mais ancrent les jeunes les plus éloignés dans un parcours d'insertion

En 2014, les NEET représentaient 12,4% des jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit près d'un million de jeunes en France métropolitaine et près de 80 000 en Outre-mer.

#### Recommandations :

- Formaliser l'approche par les NEET, les politiques actuelles étant aujourd'hui principalement centrées sur les jeunes chômeurs peu qualifiés, pour intégrer les jeunes les plus en difficultés ;
- Développer des travaux permettant de mieux appréhender ce public
- Améliorer la cohérence entre l'intervention des différents acteurs par le développement de partenariats permettant d'accompagner dans la durée, les jeunes les plus en difficulté et les plus éloignés
- Simplifier les procédures de financement
- Renforcer le repérage des NEETs

## • Un appui à la sécurisation des trajectoires professionnelles via l'accès à la formation

- **1 - De nombreux bénéficiaires et un ciblage pertinent avec les objectifs du programme**
- Près de 290 000 participants, salariés ou salariés licenciés économiques, ont bénéficié de l'intervention du FSE pour leur permettre d'acquérir ou renforcer leurs compétences en lien avec les besoins du monde économique et 100 000 accompagnés à la création d'entreprise
- Un accompagnement prioritaire **des moins qualifiés** : 46% des participants.
- **2 - Des effets tangibles sur le parcours des personnes**
- **Un effet sur l'amélioration de la situation des participants salariés et la sécurisation de leur parcours,**
- **Pour les salariés licenciés économiques, les actions de formation ont un effet positif sur le retour à l'emploi**
- **3 - Le FSE a également permis de soutenir des démarches d'anticipation et de gestion des mutations économiques**

### Les travaux d'évaluation montrent que le FSE pourrait

- **Soutenir une plus grande diversité de projets pour mieux répondre aux besoins repérés par des démarches innovantes.**
- **Mieux prendre en compte la dimension territoriale selon les besoins spécifiques de chaque secteur d'activité et les publics.**

## • Une difficulté persistante pour réellement promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé

Les taux d'activité et d'emploi des seniors augmentent depuis une vingtaine d'années en France mais restent en dessous de la moyenne européenne.

### 1 - Double objectif du PON FSE

- favoriser le maintien dans l'emploi des seniors et développer les stratégies de gestion des âges en entreprise,
- prendre des mesures spécifiques pour améliorer les perspectives d'emploi des chômeurs plus âgés

### 2 - Le public sénior est insuffisamment accompagné en raison de l'absence d'opérations ciblées

300 000 participants seniors, tous axes confondus, soit 8% des participants du PON FSE, Ces participants sont souvent très éloignés de l'emploi (83% relèvent des actions d'inclusion)

### 3 - Une évolution positive à la sortie des actions, notamment concernant l'accès à un emploi mais moindre que pour l'ensemble des bénéficiaires du FSE

Le taux d'emploi des seniors en sortie des opérations est de 29% contre 34% pour l'ensemble des participants du PON.

**Pas d'actions spécifiques pour le public sénior à l'inverse des publics jeunes ou femmes**

#### Le FSE pourrait jouer un rôle incitatif pour :

- Mobiliser conjointement les opérateurs des champs connexes de l'emploi et de la santé au travail et consolider un écosystème de conseil et d'appui, prioritairement dédié aux TPE-PME, en apportant aux entreprises et aux publics des réponses adaptées s'appuyant sur une pluralité d'expertises disciplinaires.
- Croiser une dimension territoriale de proximité et une dimension sectorielle
- Lancer des appels à projets ciblés sur le public seniors, dans les champs des actions d'inclusion ou de qualité de vie au travail

## • Une amélioration sensible de l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi

### 1 – Un bon ciblage des personnes qui concentrent les difficultés d'accès à l'emploi

**55% des participants accompagnés sont au chômage, dont plus de la moitié depuis plus d'un an et 31% inactifs, 71% ont un niveau de qualification inférieur au brevet, 24% sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 39% sont d'origine étrangère.**

**¾ des participants sont allocataires des minima sociaux représentant 18% des allocataires du RSA en France**

### 2 - Une amélioration de la situation des publics

37% de sorties positives à l'issue des parcours dont 31% vers l'emploi ou l'activité (dont ½ en emploi durable) et 6% en formation.

59% des inactifs bénéficiaires de mesures co-financées par le FSE ont évolué positivement dans leur parcours d'accompagnement et sont intégrés dans un parcours d'insertion

### 3 – Le FSE peut participer à améliorer la gouvernance et la coopération entre les opérateurs :

Pour 88% des gestionnaires du FSE, le **partage des responsabilités de gestion du FSE** a eu un impact sur les synergies et complémentarités des acteurs de l'insertion préfigurant dans certains territoires le service public de l'insertion et l'emploi (SPIE).

#### Recommandations :

- Consolider l'accompagnement de parcours en intégrant la relation aux entreprises
- **Renforcer l'offre de levée des freins sociaux**
- **Améliorer la personnalisation de l'offre selon les situations spécifiques et/ou individuelles**
- **Mobiliser les capacités des territoires pour la mise en réseau des opérateurs de l'accompagnement et la coordination**
- Soutenir davantage de pratiques innovantes et favoriser le changement d'échelle
- Prévoir des accords stratégiques sur l'accès à la formation des publics en insertion avec les Régions
- Développer les approches permettant l'évaluation des bénéfices sociaux et sanitaires, au-delà des simples évaluations du retour à l'emploi

## • Le développement de l'innovation et de l'expérimentation demeure insuffisant

### Effets positifs :

#### 1 - Plusieurs types d'opérations FSE et IEJ renvoient à des logiques diverses de soutien à l'innovation

- Projets socialement innovants relevant de thématiques et domaines variables
- Des opérations de diagnostics, d'études, et de nouveaux outils d'appui à l'innovation sociale
- Le soutien à l'entrepreneuriat social
- Le soutien à des démarches « d'innovation sociale territoriale »
- Le repérage et l'accompagnement des jeunes NEET via l'IEJ

**2 - Renouveau de certaines pratiques : attirer de nouveaux porteurs de projets** pour l'accompagnement des jeunes (jeunes sous-main de justice ou primo-arrivants), mise en place **des démarches pro-actives** et nouvelles alliant actions de terrains et repérage partenarial pour identifier les NEET et les inciter à intégrer des programmes d'accompagnement. **Ces innovations sont considérées essentiellement comme incrémentales.**

- Le cadre de gestion, les principes du cadre de performance n'ont pas été favorables à l'innovation,

- Les travaux d'évaluation insistent sur la nécessité de prévoir des soutiens dédiés à des projets d'expérimentation et d'innovation

## Questions ?

# Lancement du Copil Evaluation FSE+, FTJ

## Programmes nationaux 2021-2027

- I. Le Dispositif d'évaluation**
- II. Les Orientations**
- III. La Composition du Comité**
- IV. Le Lancement des travaux**

# Le dispositif d'évaluation des Programmes Nationaux

- **Référence Règlementaire : article 44 du Règlement**
  - **Évaluation au regard de l'un ou des critères suivants : « efficacité, efficience, pertinence, cohérence, et valeur ajoutée des fonds, dans le but d'améliorer la qualité de conception et de mise en œuvre des programmes. Les évaluations peuvent porter sur d'autres critères pertinents, tel le caractère inclusif, la non-discrimination et la visibilité et couvrir plusieurs programmes ».**
  - **Et quelques autres obligations.**
- **Dans les missions du Comité National de Suivi**
  - **« Le CNS approuve le plan d'évaluation et toute modification de celui-ci ».**
  - **« Le CNS examine les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations ».**
- **Des évaluations qui éclairent le CNS et tous les partenaires sur le suivi de la performance, l'impact des opérations et l'analyse des résultats**
- **Rôle du Copil Evaluation FSE+ : en appui des travaux du CNS (Programmation et Questions évaluatives au regard des objectifs, Suivi de l'élaboration des cahiers des charges et des réalisations , Livraison des travaux,**

# Les Orientations

- **Poursuivre l'ambition et renforcer les acquis de la démarche évaluative de la Programmation 2014-2020**
- **Prendre en compte les préconisations élaborées dans la Synthèse des travaux dévaluation 2014-2020**
  
- **Impliquer des experts et les parties prenantes dans le pilotage de l'évaluation**
- **Maintenir la diversité de travaux d'évaluation et de méthodologies**
  - **Evaluations d'impact, approches quantitatives et qualitatives, et de plus long terme**
  - **Travaux de suivi, études thématiques, approches contrefactuelles, approches pilotes ,innovantes, expérimentales**
- **Organiser la mutualisation de travaux d'évaluation menés dans le cadre du Programme National avec des travaux conduits à l'initiative des autorités de gestion régionales**
- **Développer une appréhension des effets globaux de l'intervention du FSE +, en développant des approches territoriales, et au regard de plusieurs des orientations stratégiques**
- **S'assurer de la visibilité des travaux d'évaluation des effets de la mobilisation du FSE (complémentarités, mise en perspective, valorisation des résultats)**

## La composition du Comité de Pilotage de l'évaluation

- **Un resserrement relatif du nombre de membres par rapport au Comité de Pilotage de l'évaluation précédent**
- **Le renforcement de la part des experts de l'évaluation au sein du Comité**
- **Des garanties en matière d'indépendance de l'évaluation et de conflits d'intérêt**
  - **Composante institutionnelle, partenariale et opérationnelle (2/3)**
  - **Composante « Expertise » évaluation (1/3)**
- **Mise en place de Comités techniques ad hoc, d'un deuxième cercle, pour le suivi des travaux**

# La composition du Comité de Pilotage de l'évaluation

## La composante institutionnelle et partenariale et opérationnelle ~ 30 membres

- **Présidence**

- **Commission européenne**

- **Administration de l'Etat**

→ DGEFP, ANCT, DGOM, DG Trésor, DREIC (Ministère de l'éducation Nationale), Service du Droit des femmes, Secrétariat général du Comité interministériel du Handicap, Trois représentants des Services FSE dans les DREETS, SGAE

- **Autorités Régionales**

→ Régions de France, Deux référents Évaluation de Conseils régionaux

- **Organismes Intermédiaires**

→ Pôle emploi, Alliance Ville Emploi et un PLIE, AVISE, Départements de France , Deux représentants de Services FSE dans les Départements

- **Bénéficiaires**

→ Mission Locale

- **Partenaires économiques et sociaux**

→ Le mouvement Associatif

→ Organisation patronale

→ Organisation Syndicale

## La composition du Comité de Pilotage de l'évaluation

Une place renforcée d'experts de l'évaluation ~ 10 à 12 membres

- DARES
- DREES
- IGAS
- France Stratégie
  - Insee
  - CEREQ
- Institut Jacques Delors
  - OCDE
- Chercheurs dont Ecole d'Économie de Paris (3 ou 4)
  - Expert Européen (1 ou 2)

Organisation du deuxième cercle et mise en place de Comités de pilotage ad-hoc en fonction des travaux

# Le Lancement des travaux

- **Installation du Copil Eval FSE + le 16 février**
- **Premiers Objectifs**
  - **Préparation du Plan d'évaluation du Programme national FSE + et FTJ**
  - **Approbation du Plan d'évaluation par le CNS d'ici fin Octobre 2023**
  - **Finalisation des travaux d'évaluation de la programmation 2014-2020 ?**
- **Méthode :**
  - **Compréhension partagée des Programmes Nationaux, des priorités et des objectifs**
  - **Les questions évaluatives, des méthodologies adaptées, un calendrier pertinent et utile**
  - **Une démarche de concertation, participative et disruptive pour préparer le Plan d'évaluation**
    - **(Appui d'un Lab ; une relative intensité dans l'engagement et la démarche pour assurer par la suite une appropriation des travaux et une « fidélité » dans la durée des membres du Comité)**
  - **Un rythme de 5 réunions par an**
- **Un Atelier Évaluation lors du Village FSE (les 16 et 17 mars 2023)**

# Communication



# La communication

- **Le site FSE.gouv.fr**
  - Ensemble des informations et actualités relatives au FSE+
  - Centralisation des appels à projets et calendrier prévisionnels
  - Outils de communication : rappel des obligations et kits logos/emblèmes
  - Accessibilité aux personnes en situation de handicap
  
- **Les réseaux sociaux**
  - Twitter et LinkedIn
  
- **La mise en valeur des projets et des résultats**
  - Vidéos des projets
  - interviews
  - Infographies et documents pédagogiques, notamment sur les travaux d'évaluation et les résultats
  
- **Evènements**
  - Village des initiatives
  - Les trophées du FSE
  - Participation au Joli mois de l'Europe

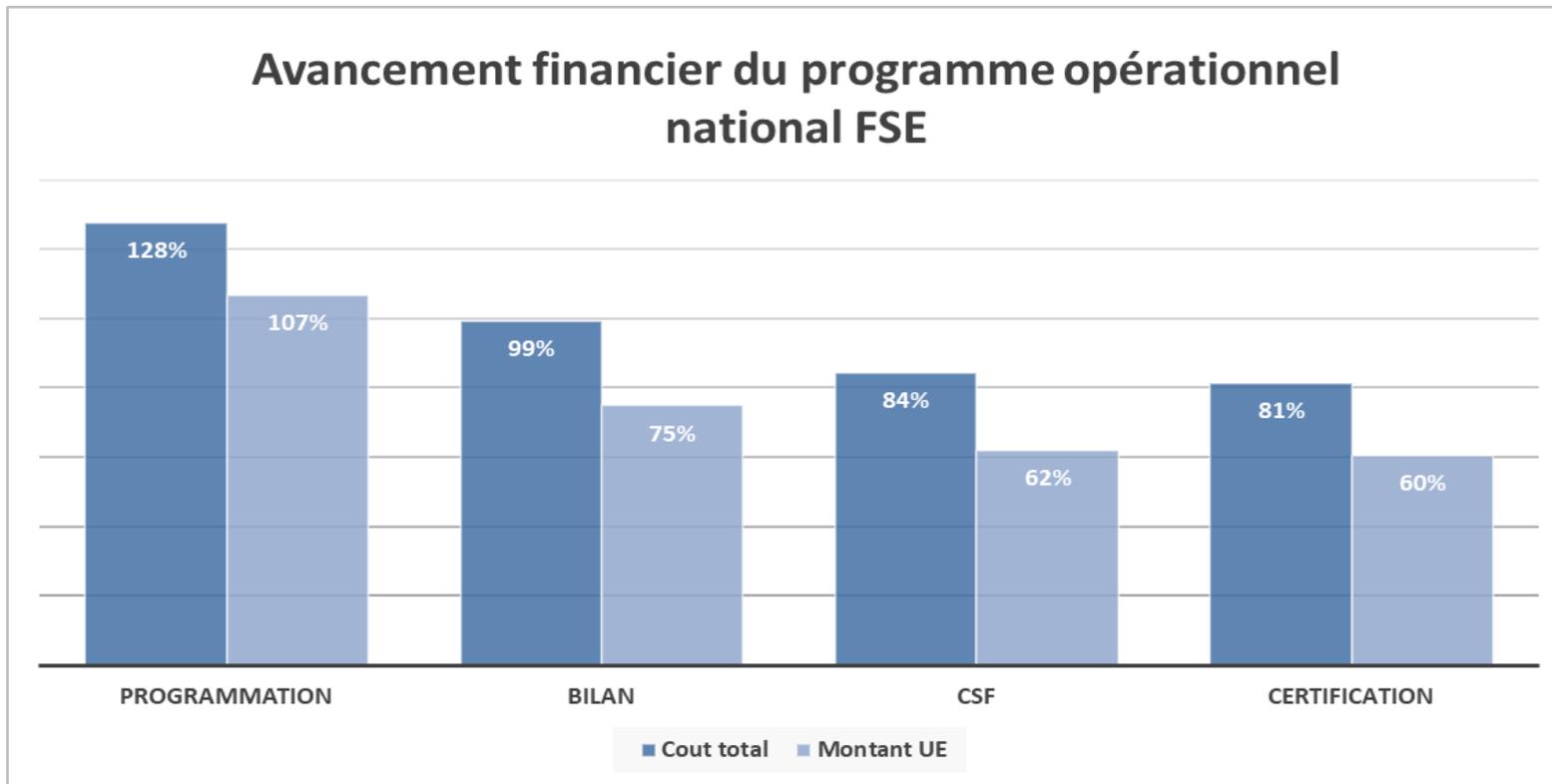
# Programmation FSE et IEJ 2014-2020



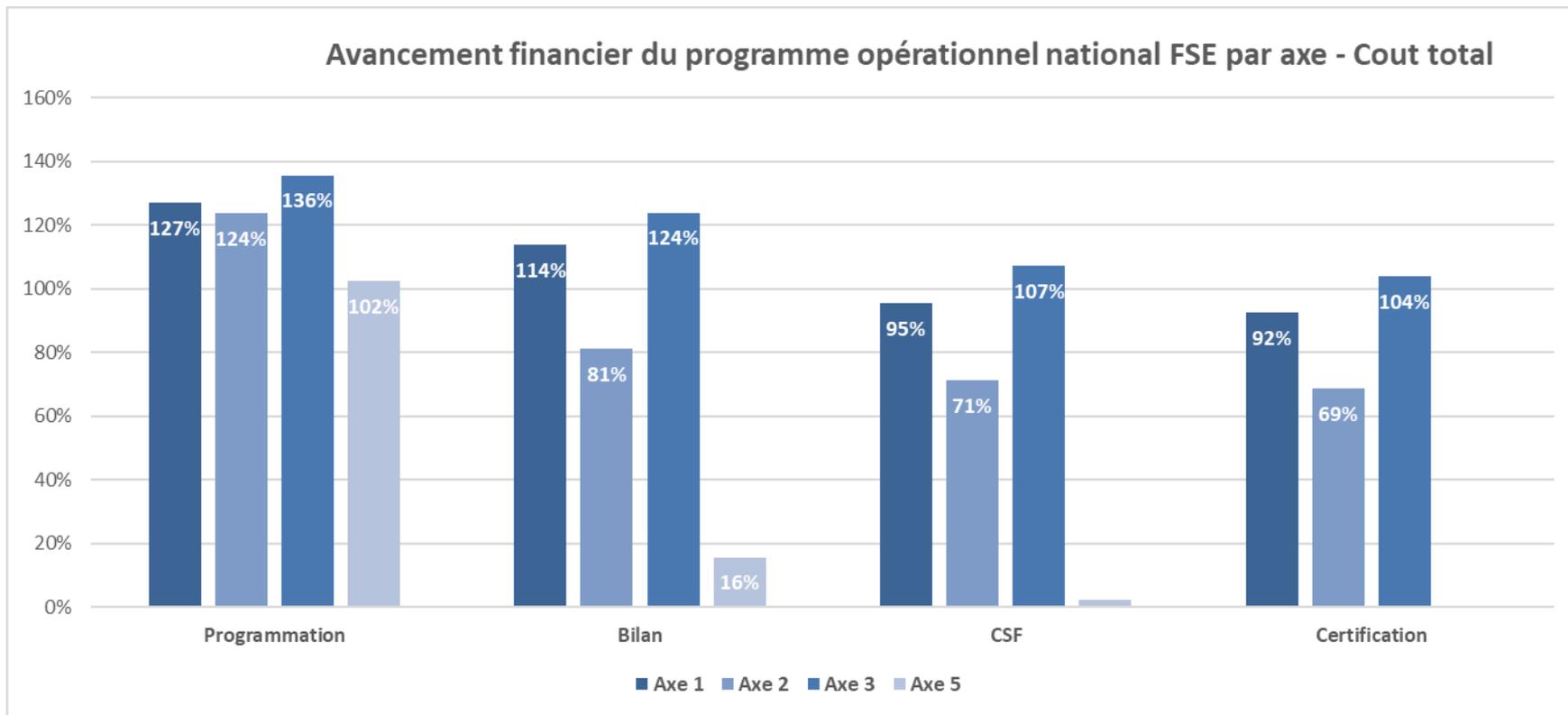
# Synthèse financière

## Programmes opérationnels nationaux FSE & IEJ

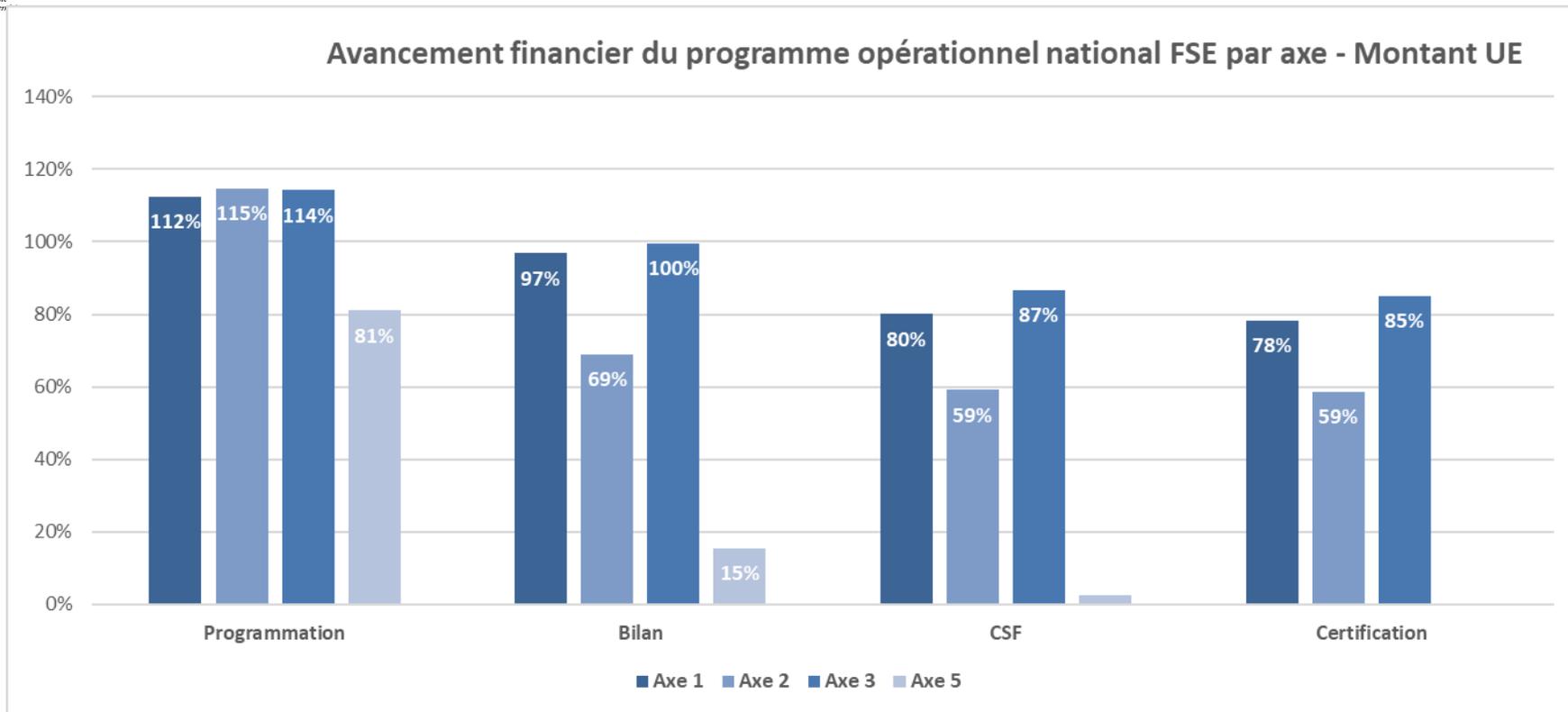
## Avancement financier du PON FSE



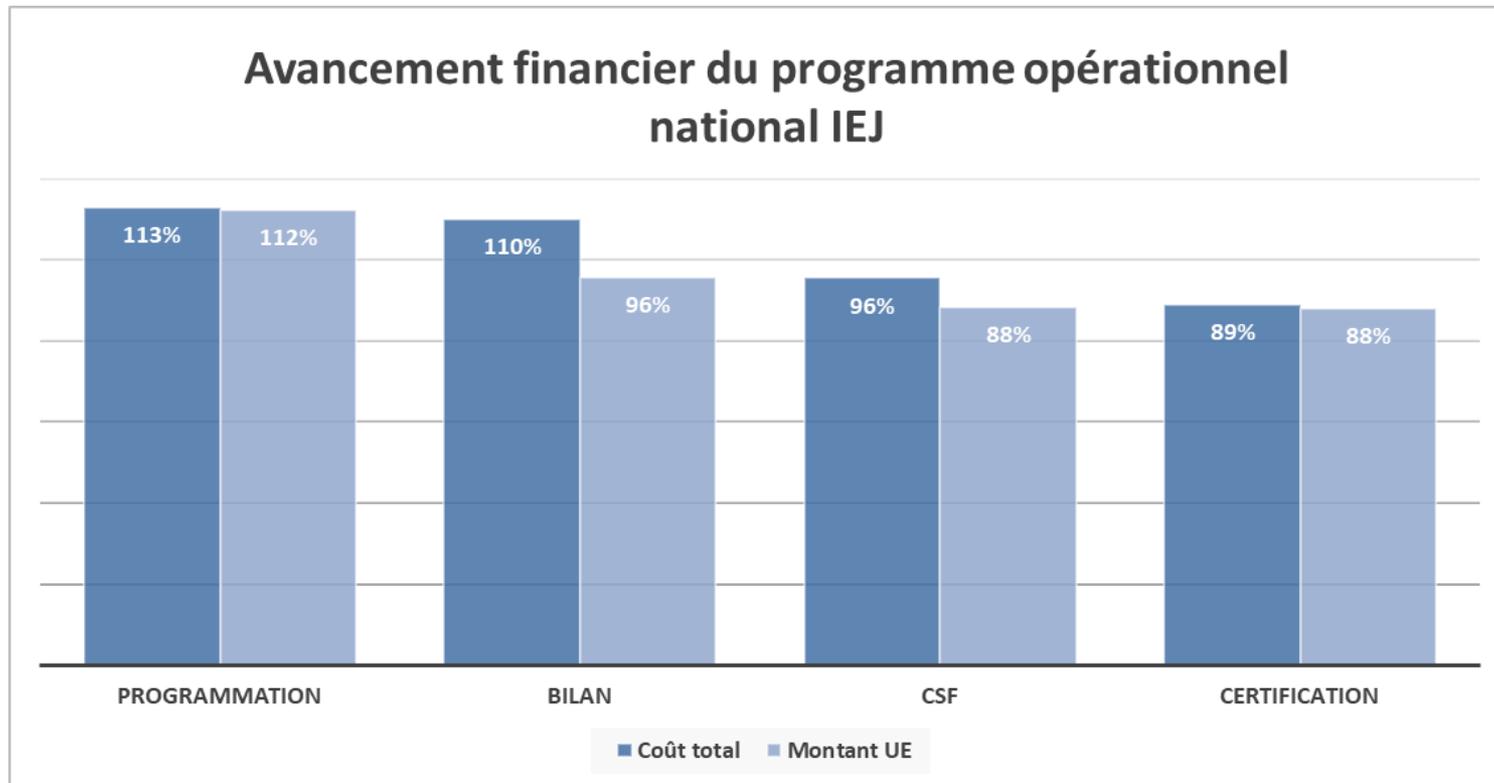
## Avancement financier du PON FSE par axe – Coût total



## Avancement financier du PON FSE par axe – Montant UE



## Avancement financier du PON IEJ



# Clôture 2014/2020

## Travaux restant à réaliser

- PO IEJ
  - 755 opérations programmées
  - 103 opérations à finaliser, dont 79 pour lesquelles le bilan final est en cours de traitement
  
- PON FSE
  - 22 152 opérations programmées
  - 3 891 à finaliser
    - 2 224 dont le bilan final est déposé (dont 1 834 sur l'axe 3)
    - 1 667 dont le bilan final est attendu (dont 1073 concernent REACT)

## Calendrier de clôture

➤ Pour rappel :

- Date de fin d'éligibilité des dépenses : **31 décembre 2023**
- Dernière année comptable (et date limite de transmission des appels de fonds) :  
**30 juin 2024**

Les autorités d'audit et de certification ont convenu d'un appel de fonds final prévu à la fin du premier trimestre 2024, ceci afin de permettre la réalisation des contrôle nécessaire avant envoi des document comptables en février 2025

## Stratégie de clôture pour les programmes nationaux

- **Programme opérationnel national IEJ :**
  - Dernier appel de fonds en novembre 2023
  
- **Programme opérationnel national FSE :**
  - Hors REACT-EU : appel de fonds en octobre avec l'objectif d'envoyer l'ensemble des dépenses des axes prioritaires 1 à 3 ;
  - Les dépenses relatives à REACT-EU pourront participer à l'appel de fonds de fin d'année et bénéficieront d'un appel de fonds au premier trimestre 2024 ;
    - Date limite d'envoi des CSF REACT-EU à la certification : 30 janvier 2024

# Niveau d'atteinte du cadre de performance

## Bilan des participants 2014-2020

**Programmes opérationnels nationaux FSE & IEJ**  
**Programmes opérationnels DOM**

# Le cadre de performance du Pon FSE

## Règle précisée à l'article 6 du règlement d'exécution UE 215/2014 du 7 mars 2014

*« Lorsque le cadre de performance comprend au moins trois indicateurs, les valeurs intermédiaires ou les valeurs cibles d'une priorité peuvent être réputées atteintes si tous les indicateurs sauf un atteignent 85 % de leur valeur cible d'ici la fin de 2023. L'indicateur qui n'atteint pas 85 % de sa valeur intermédiaire ou de sa valeur cible n'atteint pas moins de 75 % de sa valeur intermédiaire ou de sa valeur cible. »*

*« Pour une priorité dont le cadre de performance comprend plus de deux indicateurs, une incapacité à atteindre au moins 65 % de la valeur cible d'ici à la fin de 2023 pour au moins deux de ces indicateurs est considérée comme une incapacité importante à atteindre les valeurs cibles. »*

« L'incapacité importante » à atteindre les valeurs cibles peut déclencher l'application dans certains conditions (cf article 22 du règlement 1303/2013) des corrections financières.

Le cadre de performance du PON FSE comporte 3 indicateurs, deux de réalisation et un financier pour chaque axe et catégorie de région. **18 objectifs sont donc à atteindre**

Les 6 indicateurs financiers dépassent les 85% de la cible

**Les 12 objectifs de réalisations sont atteints ou en voie de l'être même si une difficulté demeure sur les indicateurs de l'Axe 2-régions en transition.**

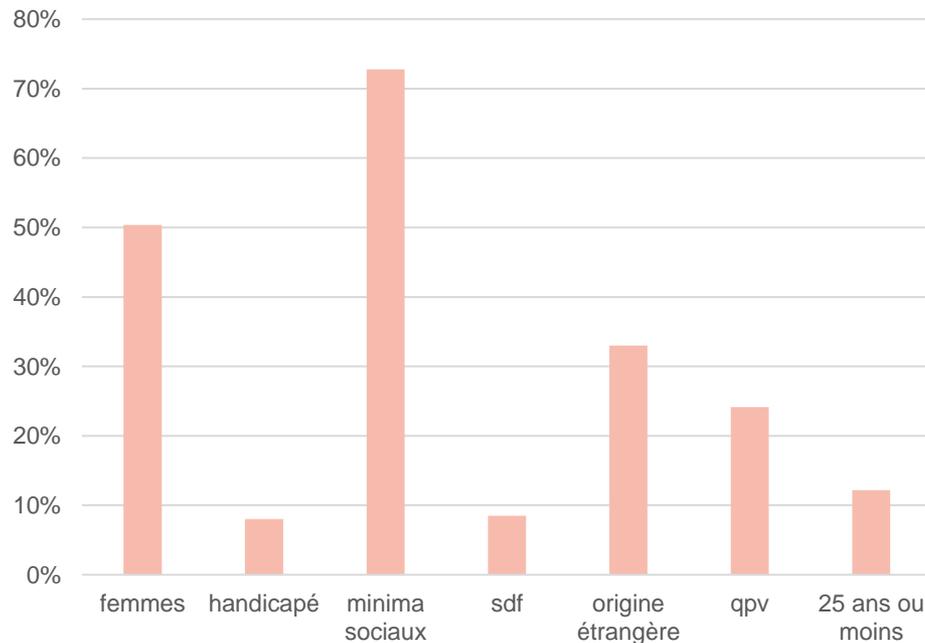
# Le cadre de performance du Pon FSE

|   |           | cible 2023 | % réalisé de la cible 2023 | Ecart du réalisé à 85% de la cible |
|---|-----------|------------|----------------------------|------------------------------------|
| <b>Axe 1 - Chômeurs</b>                   |           |            |                            |                                    |
| <i>suite modification 2022 du PON FSE</i> |           |            |                            |                                    |
| Régions en transition                     | 122 238   | 153 897    | 79,4%                      | 8 574                              |
| Régions les plus développées              | 410 722   | 340 308    | 120,7%                     | Atteinte                           |
| <b>Axe 1 - Jeunes de moins de 25 ans</b>  |           |            |                            |                                    |
| Régions en transition                     | 133 570   | 153 646    | 86,9%                      | Atteinte                           |
| Régions les plus développées              | 337 152   | 339 756    | 99,2%                      | Atteinte                           |
| <b>Axe 2 - salariés</b>                   |           |            |                            |                                    |
| Régions en transition                     | 36 819    | 58 414     | 63,0%                      | 12 833                             |
| Régions les plus développées              | 114 166   | 107 569    | 106,1%                     | Atteinte                           |
| <b>Axe 2 - salariés licenciés</b>         |           |            |                            |                                    |
| Régions en transition                     | 42 175    | 56 801     | 74,3%                      | 6 106                              |
| Régions les plus développées              | 113 111   | 104 581    | 108,2%                     | Atteinte                           |
| <b>Axe 3 - Chômeurs</b>                   |           |            |                            |                                    |
| Régions en transition                     | 486 116   | 477 433    | 101,8%                     | Atteinte                           |
| Régions les plus développées              | 1 042 675 | 916 939    | 113,7%                     | Atteinte                           |
| <b>Axe 3 - Inactifs</b>                   |           |            |                            |                                    |
| Régions en transition                     | 315 072   | 230 191    | 136,9%                     | Atteinte                           |
| Régions les plus développées              | 654 290   | 442 095    | 148,0%                     | Atteinte                           |

4,2 millions de participants dont près de 3 millions (70 %) sur l'axe 3 (inclusion sociale, public le plus en difficulté – cf. graphique).

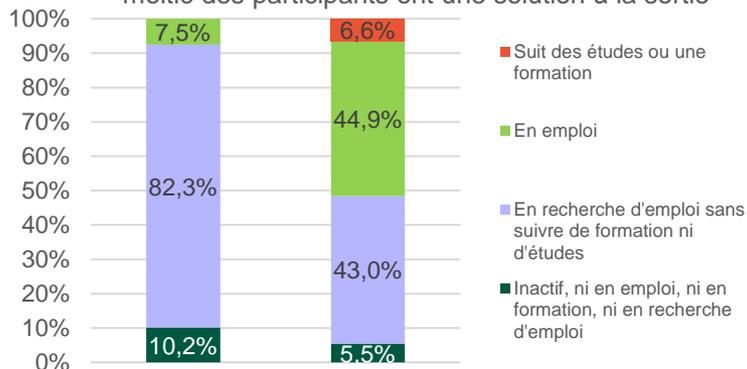
Environ **10 %** des actifs ont bénéficié d'un financement du PON FSE 14-20, compte tenu des participants ayant bénéficié de plusieurs opérations.

Caractéristiques des participants Axe 3

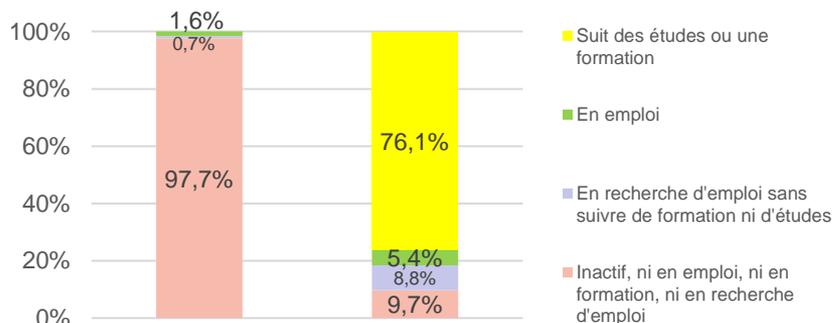


# PON FSE - Situation sur le marché du travail à l'entrée et sortie des opérations

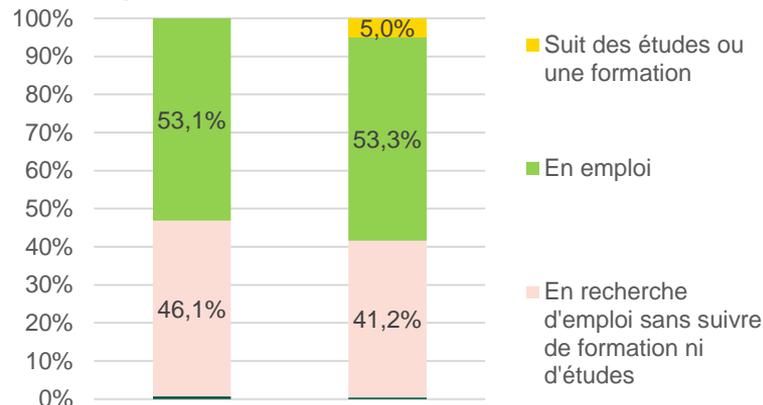
Axe 1 - OT 8 – Accompagnement – plus de la moitié des participants ont une solution à la sortie



Axe 1 - OT 10 - décrochage scolaire –les inactifs à l'entrée sont en études, ils le sont pour la plupart toujours à la fin des opérations



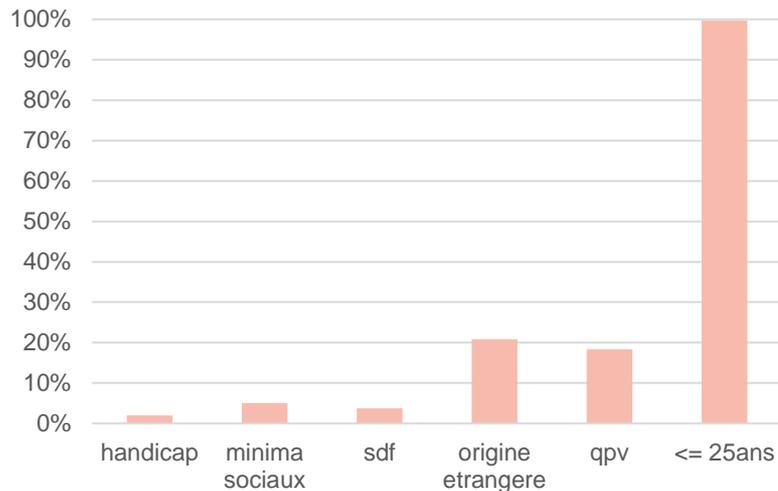
Axe 2 - formation - égalité H/F – stabilité entre entrée et sortie due à la nature des opérations



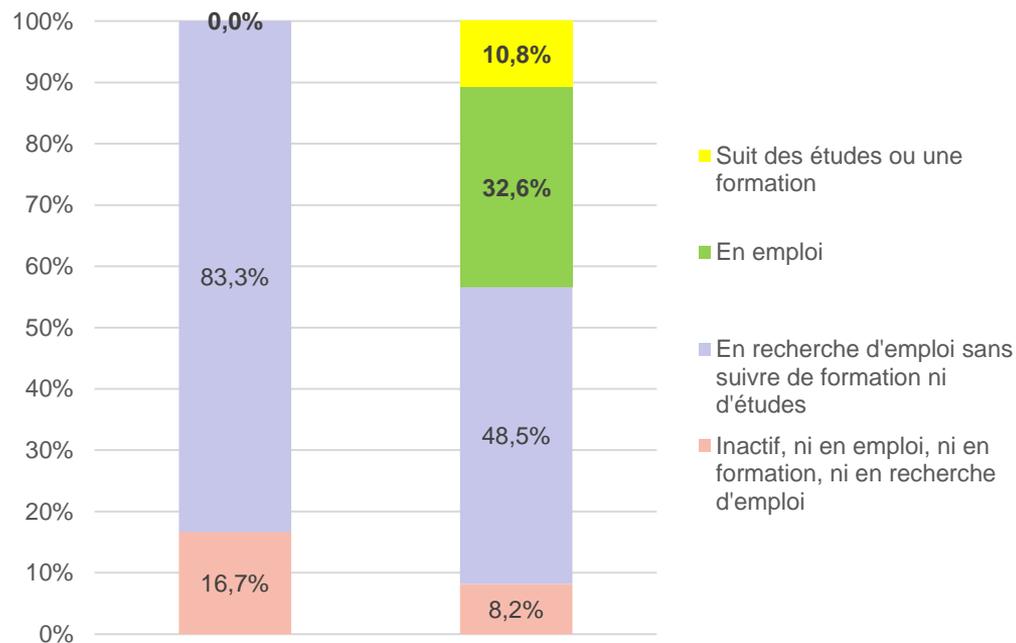
Axe 3 - inclusion sociale - + 20 pts de participants en solution positive entre entrée et sortie



### Caractéristiques des participants



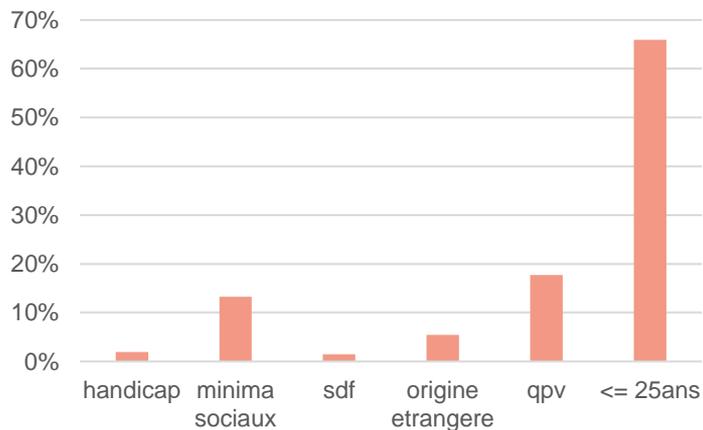
### Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie



**630 000** participants accompagnés soit 13 % de la population des jeunes de 16 à 26 ans.

Près de la moitié des participants (44%) ont une solution positive à la sortie.

## Caractéristiques des participants



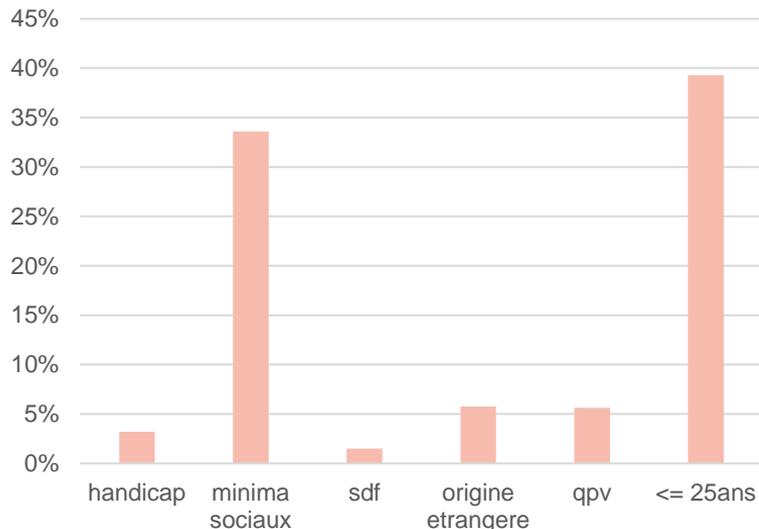
## Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie



**185 000** participants accompagnés sur une population totale de 870 000 habitants, soit 21% de la population totale et près de **57 % de la population active des 15-64 ans**.

Plus de la moitié des participants ont une solution positive à la sortie, notamment en études ou la formation

### Caractéristiques des participants



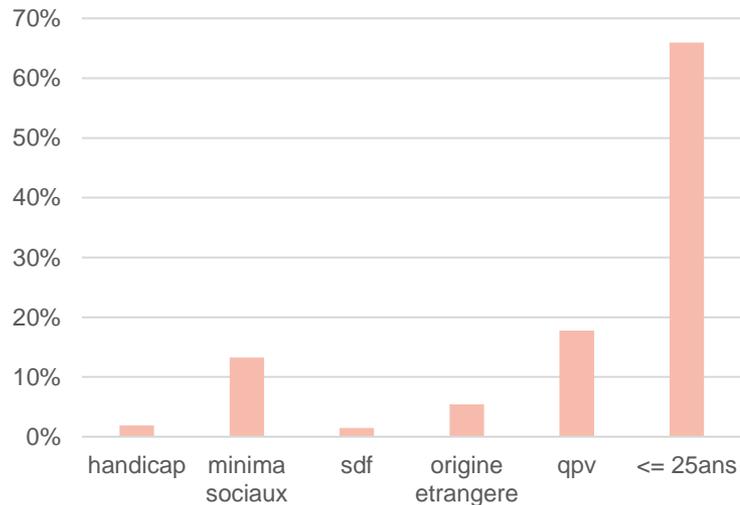
### Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie



**28 000** participants accompagnés sur une population totale de 355 000 habitants, soit 8 % de la population totale et près de **20 % de la population active des 15-64 ans**.

+ 35 pts de participants en situation positive entre entrée et sortie des opérations.

## Caractéristiques des participants



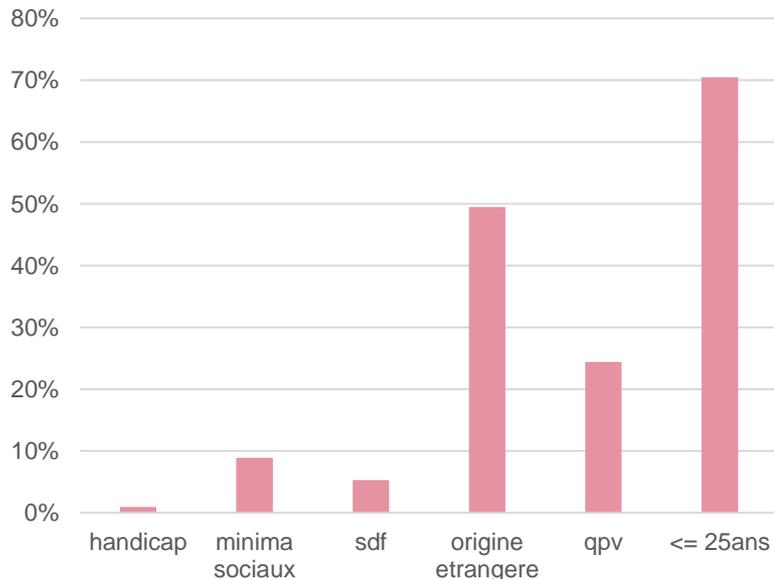
## Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie



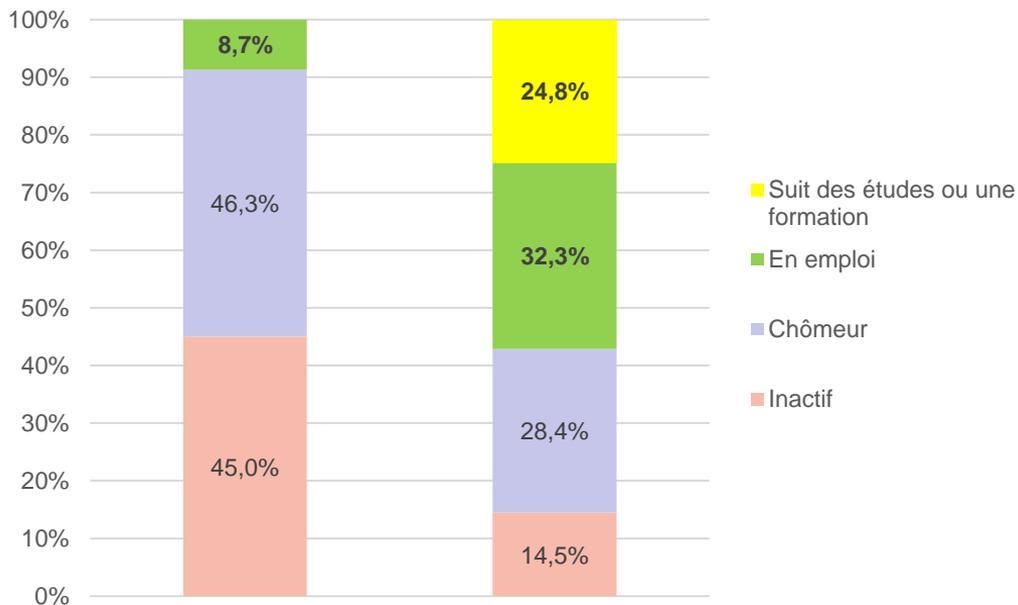
**38 000** participants accompagnés sur une population totale de 385 000 habitants, soit 10 % de la population totale et près de **27 % de la population active des 15-60 ans**.

+ 50 pts de participants en situation positive entre entrée et sortie des opérations, notamment sur les études et la formation.

## Caractéristiques des participants



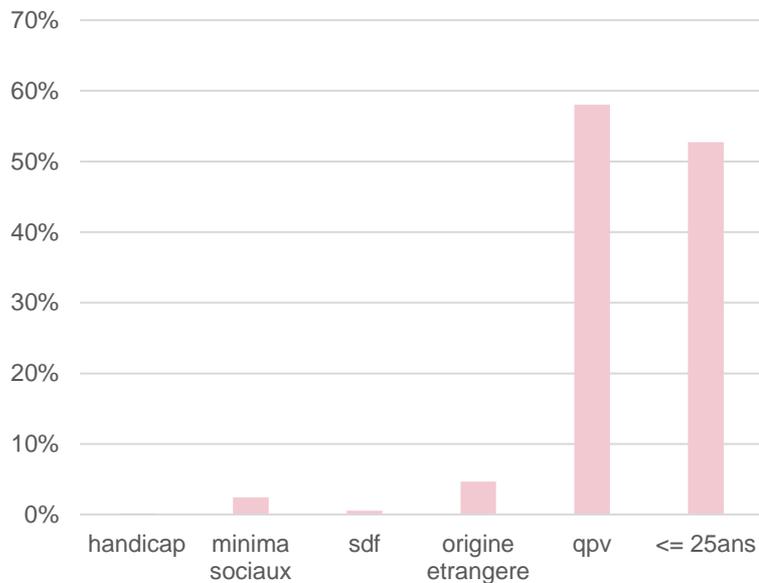
## Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie



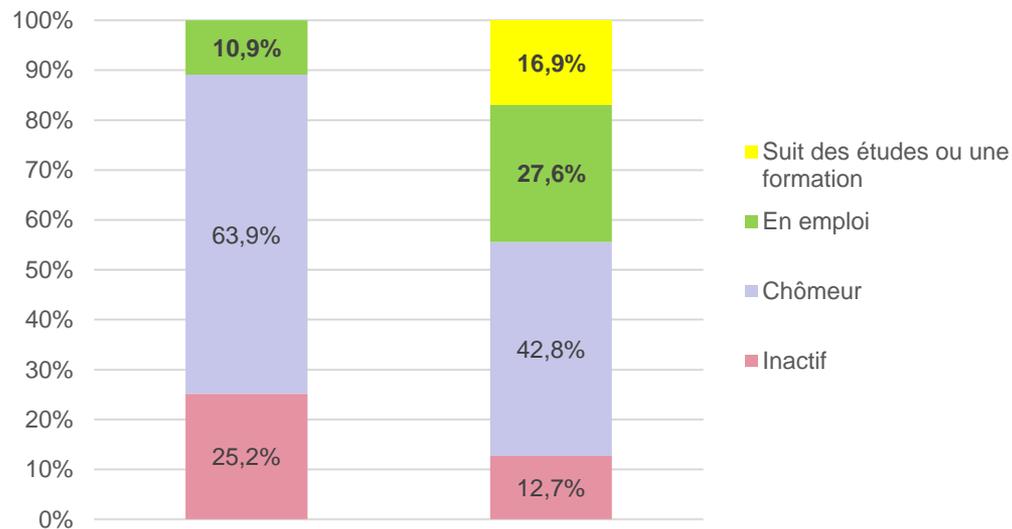
**22 000** participants accompagnés sur une population totale de 295 000 habitants, soit 7 % de la population totale et près de **32 % de la population active des 15-64 ans**.

+ 50 pts de participants en situation positive entre entrée et sortie des opérations.

## Caractéristiques des participants Guyane



## Situation sur le marché du travail à l'entrée et à la sortie



**12 000** participants accompagnés sur une population totale de 280 000 habitants, soit 4 % de la population totale et près de **15 % de la population active des 15-64 ans**.

+ 35 pts de participants en situation positive entre entrée et sortie des opérations.



# MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

